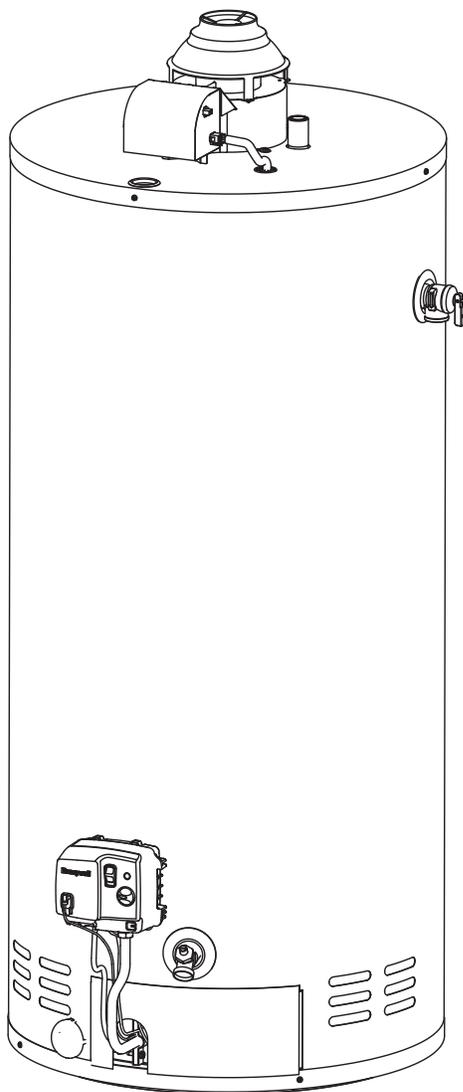


CHAUFFE-EAU RÉSIDENTIELS AU GAZ MUNIS D'UN REGISTRE D'ÉVACUATION DE 24 VOLTS MANUEL DU PROPRIÉTAIRE DIRECTIVES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION



⚠ AVERTISSEMENT

Ce chauffe-eau **N'EST PAS** certifié pour être installé dans une maison préfabriquée (mobile) ou à l'extérieur.

⚠ AVERTISSEMENT

Assurez-vous de bien suivre les directives données dans ce manuel afin de réduire au minimum le risque d'incendie, d'explosion, des dommages à la propriété, des blessures graves ou même de mort.

NE PAS entreposer ni utiliser d'essence ou tout autre liquide ou produit dégageant des vapeurs inflammables à proximité de cet appareil ou de tout autre appareil.

QUE FAIRE SI VOUS SENTEZ UNE ODEUR DE GAZ :

- **NE TENTEZ** d'allumer aucun appareil.
- **NE TOUCHEZ** à aucun interrupteur.
- **N'UTILISEZ** aucun téléphone se trouvant dans le bâtiment.
- **De l'extérieur de votre résidence, appelez immédiatement votre fournisseur de gaz.** Suivez les directives du fournisseur.
- Si vous ne pouvez rejoindre le fournisseur, appelez le service des incendies.

L'installation et l'entretien doivent être assurés par un installateur qualifié, un service d'entretien ou par le fournisseur de gaz.

IMPORTANT

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES DIRECTIVES AVANT DE PROCÉDER. UNE INSTALLATION APPROPRIÉE PERMETTRA UN FONCTIONNEMENT SÉCURITAIRE ET EFFICACE ÉLIMINANT AINSI DES FRAIS D'ENTRETIEN QUI NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE. LISEZ LA GARANTIE DU PRODUIT CITÉE DANS CE MANUEL, N'OUBLIEZ PAS DE REMPLIR ET RETOURNER LA CARTE, LE CAS ÉCHÉANT, ET LE CERTIFICAT DE GARANTIE APPLICABLE. SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE FOURNISSEUR OU RÉFÉREZ-VOUS À LA SECTION **PROCÉDURE DE SERVICE** CONTENUE DANS CE MANUEL. **CONSERVEZ CE MANUEL POUR TOUTES RÉFÉRENCES ULTÉRIEURES.**

Pour vos dossiers, veuillez noter ci-dessous les numéros de modèle et de série :

N° de modèle _____

N° de série _____



FAIBLE TENEUR
EN PLOMB

MEMBRE
AUDI
ATRI



TABLE DES MATIÈRES

Directives de sécurité	3	Directives d'utilisation	14
Directives d'installation	4	Allumage du chauffe-eau	14
Emplacement du chauffe-eau	4	Fonctionnement du coupe-tirage.....	15
Minimum d'espace libre.....	4	Réglage de la température de l'eau.....	15
Alimentation d'air pour la combustion et l'évacuation.....	4	Manque de combustible	15
Exigences pour l'installation dans un endroit non confiné	5	Entretien général	16
Exigences pour l'installation dans un endroit confiné	5	Entretien domestique	16
Persiennes et Grilles	6	Condensation	16
Atmosphères corrosives.....	6	Brûleur et pilote	16
Évacuation.....	6	Cuve intérieure du chauffe-eau.....	16
Coupe-tirage.....	6	Soupape de sûreté de température et pression.....	16
Système de d'évacuation	7	Inspection du système d'évacuation	16
Système de plomberie.....	7	Anode	17
Soupape de sûreté de température et pression.....	7	Vidange du chauffe-eau	17
Augmentation de la pression dans le système d'eau	8	Absence prolongée	17
Remplissage du chauffe-eau.....	9	Procédure de service	17
Connexions du gaz.....	9	Pièces de remplacement	18
Directives d'installation des chauffe-eau conçus		Guide de problèmes courants	19
pour le chauffage d'eau potable et le chauffage		Garantie	22
du bâtiment	9		
Filage	11		
Liste des vérifications pour l'installation	13		

La technologie « FVIR » est équipée d'un détecteur de vapeurs inflammables et d'un contrôleur de flamme.

 **ATTENTION**

Détecteur de vapeurs inflammables

Ne pas retirer le couvercle protecteur. Ne pas vaporiser d'eau ni de produits détectant les fuites sur le détecteur. Ne pas exposer le détecteur à un javellisant ou à tout autre produit nettoyant liquide. Éviter les endroits humides et les températures sous le point de congélation.

Si le détecteur décèle la présence de vapeurs inflammables, le contrôle au gaz se verrouillera et le chauffe-eau cessera de fonctionner. Ne tentez pas de le remettre en marche. Faites inspecter le chauffe-eau immédiatement par un technicien qualifié ou le fournisseur de gaz.

Ce chauffe-eau est muni de la technologie «FVIR». L'entrée en action de la technologie «FVIR» se produit lorsque des vapeurs inflammables sont aspirées par le chauffe-eau. Si le détecteur de vapeurs inflammables décèle la présence de vapeurs inflammables lorsque le chauffe-eau est en marche, le contrôle au gaz se mettra en mode «verrouillage» et le chauffe-eau s'arrêtera. Dans le cas où le chauffe-eau décèlerait des vapeurs inflammables quand il est en mode d'arrêt, le contrôle au gaz se mettra en mode «verrouillage», de sorte que le chauffe-eau ne puisse se rallumer. Si ces gaz s'introduisaient dans la chambre de combustion et s'enflammaient, le contrôleur de flamme empêchera les vapeurs inflammables de prendre en feu à l'extérieur du chauffe-eau.

Si vous sentez une odeur de gaz inflammable :

- **NE TENTEZ** d'allumer aucun appareil.
- **NE TOUCHEZ** à aucun interrupteur. **N'UTILISEZ** aucun téléphone se trouvant dans le bâtiment.
- **De l'extérieur de votre résidence, contactez immédiatement votre fournisseur de gaz.** Suivez les directives du fournisseur.
- Si vous ne pouvez rejoindre le fournisseur, contactez le service des incendies.

Une fois les vapeurs inflammables évacuées, communiquez immédiatement avec un technicien qualifié ou votre fournisseur de gaz pour faire inspecter le chauffe-eau. **La garantie de base limitée ne s'applique pas si un chauffe-eau muni de la technologie «FVIR» arrête de fonctionner suite à une exposition à des vapeurs inflammables.**

DIRECTIVES DE SÉCURITÉ

Votre sécurité, de même que celle de votre entourage est très importante durant l'installation, l'utilisation et l'entretien du chauffe-eau. Plusieurs consignes vous sont prodiguées dans ce manuel. Lisez-les et conformez-vous à tous ces messages. Ils vous informeront sur les risques potentiels, vous diront comment réduire tout risque de blessures et, finalement, à quoi vous vous exposez si vous ne suivez pas les directives.



Ceci est le symbole d'alerte de sécurité. Ce symbole vous avertit des risques potentiels de blessures graves ou même de mort qui peuvent survenir pour vous et toute autre personne. Tous les messages concernant la sécurité seront précédés du symbole d'alerte de sécurité et du mot «DANGER» ou «AVERTISSEMENT».

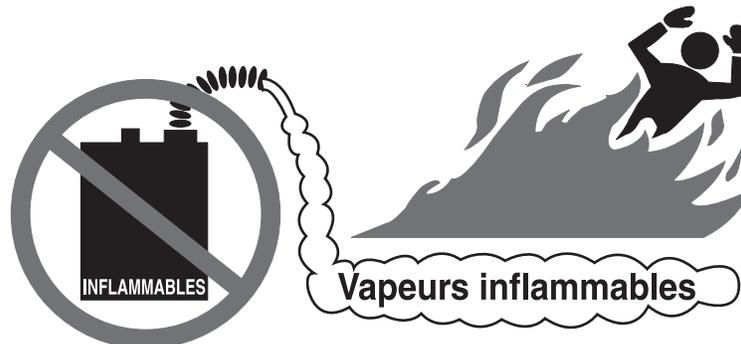
DANGER

Des blessures graves ou même la mort peuvent survenir si vous ne suivez pas les directives immédiatement.

AVERTISSEMENT

Des blessures graves ou même la mort peuvent survenir si vous ne suivez pas les directives.

AVERTISSEMENT



RISQUE DE FEU ET D'EXPLOSION

Peuvent occasionner des blessures graves ou même la mort

 Ne pas entreposer ni utiliser d'essence ou tout autre liquide ou produit dégageant des vapeurs inflammables à proximité de cet appareil ou de tout autre appareil. Entreposer ou utiliser de l'essence ou tout autre liquide ou produit dégageant des vapeurs inflammables à proximité de cet appareil ou de tout autre appareil peut occasionner des blessures graves ou même la mort.

AVERTISSEMENT

NE PAS utiliser ce chauffe-eau s'il a été submergé dans l'eau, même partiellement. Faites inspecter le chauffe-eau par un technicien qualifié et remplacez toute partie du système de contrôle ou tout contrôle au gaz qui ont été submergés dans l'eau. Ne pas suivre cette directive peut entraîner des dommages à la propriété, des blessures graves ou même la mort.

DIRECTIVES D'INSTALLATION

IMPORTANT

Ces directives servent de guide d'installation et d'utilisation pour votre chauffe-eau. Si elles ne sont pas suivies, le fabricant ne pourra être poursuivi en justice sous quelque forme que ce soit. Toutefois, il est à noter que, pour assurer votre sécurité et éviter certains dommages causés par une installation inadéquate, ce chauffe-eau doit être installé par un professionnel certifié et selon tous les règlements locaux, ou en l'absence de tels règlements, selon CSA B149.1 Code d'installation du gaz naturel et propane au Canada et/ou the National Fuel Gas Code, ANSI Z223.1/NFPA 54 aux États-Unis.

Avant de lire les directives d'installation :

- 1) Faites l'inspection du chauffe-eau et de ses composantes pour vous assurer qu'ils ne soient pas endommagés. **NE PAS** faire l'installation ou tenter de réparer une pièce endommagée. S'il y a eu dommage, appelez le marchand où vous vous êtes procuré le chauffe-eau ou le fabricant inscrit sur votre carte de garantie.
- 2) Assurez-vous que l'alimentation de gaz corresponde à la sorte de gaz indiquée sur la plaque signalétique ainsi que sur le contrôle au gaz du chauffe-eau.

Emplacement

Le chauffe-eau doit être situé le plus près possible de la cheminée et de l'endroit où l'on fait principalement usage d'eau chaude. Cet emplacement doit être à l'abri du gel. La position qu'occupe le chauffe-eau doit permettre d'accéder facilement au brûleur, au contrôle au gaz et au robinet de vidange. Le chauffe-eau doit être situé à proximité d'un drain de plancher. Dans le cas où le drain de plancher n'est pas adjacent au chauffe-eau, un bassin de rétention approprié doit être installé sous le chauffe-eau (**voir Illustration 8**). Sa largeur sera d'au moins quatre (4) pouces (10,2 cm) de plus que le diamètre du chauffe-eau et sa profondeur d'au moins un (1) pouce (2,5 cm), donnant accès au robinet de vidange. On veillera à ce que ce bassin ne limite pas l'accès d'air destiné à la combustion et à la ventilation. Afin de prévenir tout dommage à la propriété pouvant être causé par une fuite d'eau provenant de la tuyauterie, de la soupape de sûreté ou du chauffe-eau, ce bassin doit être raccordé au système d'égout de la propriété.

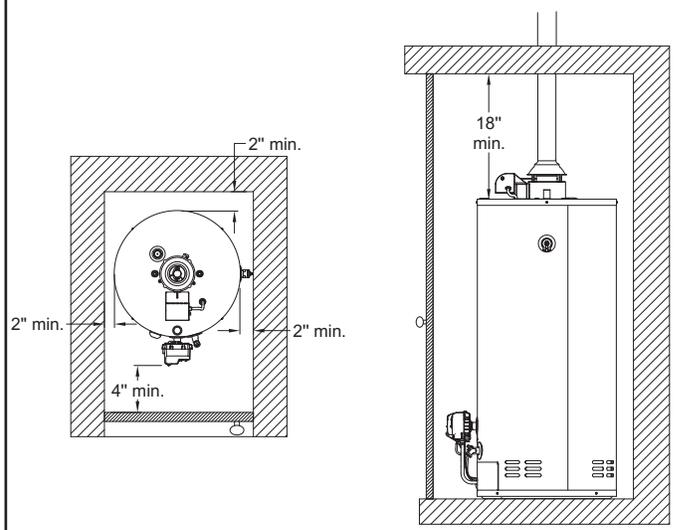
Dans le cas où cette dernière recommandation basée sur les codes du bâtiment n'est pas respectée, le fabricant ne pourra être tenu responsable de tout dommage causé par une quelconque fuite d'eau, car tout chauffe-eau percera un jour ou l'autre.

Ce chauffe-eau peut être installé sur un plancher combustible ou non combustible. Néanmoins, si le chauffe-eau est installé sur un tapis, on doit placer un panneau de bois ou de métal sous le chauffe-eau. Ce panneau devra avoir au moins trois (3) pouces (7,6 cm) de plus en longueur et en largeur que le chauffe-eau. Lorsque le chauffe-eau est installé dans une alcôve ou un placard, on doit recouvrir la totalité de la surface du plancher avec le panneau.

Minimum d'espace libre

Le minimum d'espace libre entre le chauffe-eau et les matières inflammables est de deux (2) pouces (5,1 cm) à l'arrière et sur les côtés, de quatre (4) pouces (10,2 cm) à l'avant, et de dix-huit (18) pouces (45,7 cm) au-dessus (**voir Illustration 1**). Cet espace libre permet également l'entretien, l'accès au registre d'évacuation et l'utilisation adéquate du chauffe-eau.

Illustration 1



Alimentation d'air pour la combustion et l'évacuation

Pour bien fonctionner, votre chauffe-eau doit être alimenté de suffisamment d'air frais ininterrompu pour la combustion et l'évacuation. L'environnement immédiat de votre réservoir doit toujours être dégagé et les prises d'air du chauffe-eau ne doivent en aucun temps être obstruées. Une mauvaise alimentation d'air au chauffe-eau aura pour effet de donner une flamme jaune claire, ce qui provoquera l'accumulation de suie dans la chambre de combustion, sur le brûleur ainsi que dans la cheminée. Il peut en résulter des dommages au chauffe-eau ainsi que des blessures graves si des correctifs ne sont pas apportés.

L'emplacement du chauffe-eau déterminera les exigences requises en air de combustion et de ventilation. Les chauffe-eau sont installés, soit dans un espace ouvert (non confiné), soit dans de petits espaces (confinés) comme des placards ou de toutes petites pièces.

DIRECTIVES D'INSTALLATION

Exigences pour l'installation dans un endroit non confiné

Un espace est considéré comme non confiné lorsqu'il a un minimum de cinquante (50) pieds cubes par 1 000 BTU/h (4,8 m³/kW) de puissance totale requise pour tous les appareils au gaz dans cet espace. Les chauffe-eau installés dans des endroits non confinés ne nécessitent pas normalement l'air extérieur pour bien fonctionner. Par contre, il peut devenir nécessaire d'avoir un ajout d'air frais dans des édifices très hermétiques (possédant une isolation supérieure, des coupes vapeurs, des bourrelets isolants, etc.) et tout particulièrement dans des constructions modernes. Pour toute information sur la façon de fournir un apport d'air frais supplémentaire, voyez les exigences énumérées ci-dessous concernant les espaces confinés.

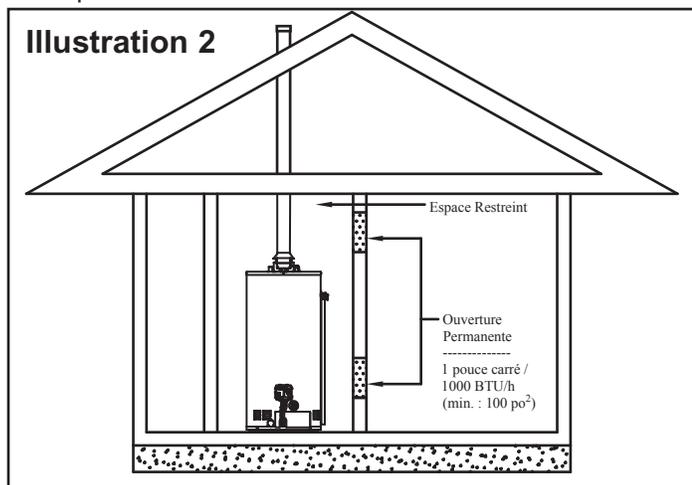
Exigences pour l'installation dans un endroit confiné

Un espace est considéré comme confiné lorsqu'il a un maximum de cinquante (50) pieds cube par 1 000 BTU/h (4,8 m³/kW) de puissance totale requise pour tous les appareils au gaz dans cet espace. Les chauffe-eau installés dans des endroits confinés nécessitent normalement un apport d'air extérieur pour bien fonctionner. Celui-ci peut-être fourni de deux façons :

Au Canada, se référer au CSA B149.1 ainsi qu'aux règlements locaux pour de plus amples renseignements.

1) Air provenant de l'intérieur d'un l'édifice (voir Illustration 2) :

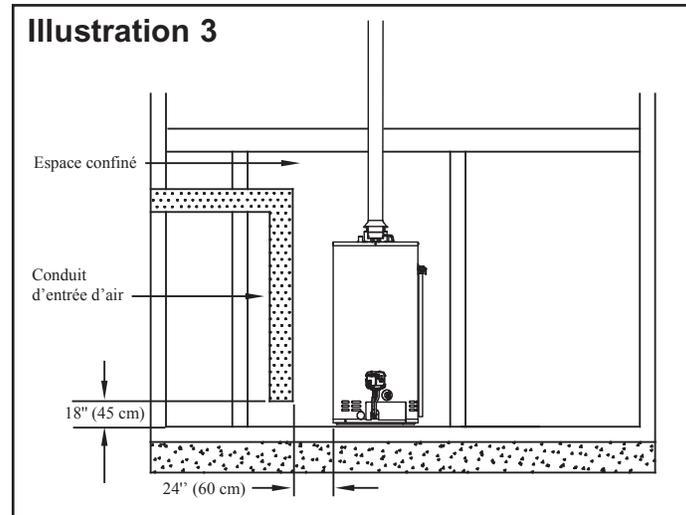
L'endroit où est installé le chauffe-eau devrait être muni de deux ouvertures permanentes d'un (1) pouce carré par 1 000 BTU/h (22,0 cm²/kW) communiquant directement avec une ou des pièces possédant un volume d'air total suffisant, correspondant ainsi au critère d'une installation dans un endroit non confiné pour l'ensemble des appareils installés à cet endroit. Un chauffe-eau de 50 000 BTU/h et moins pourraient, dans certains cas, ne pas nécessiter d'apport d'air frais provenant de l'extérieur. Veuillez vous référer au code B149.1 en vigueur et aux codes locaux pour de plus amples détails.



Une première ouverture devrait se situer à environ dix-huit (18) pouces (45,7 cm) ou à moins de six (6) pouces (15,2 cm) du haut. La seconde ouverture devrait se situer le plus près possible du plafond, au-dessus du coupe-tirage.

2) Air provenant de l'extérieur (voir Illustration 3) :

Une ouverture devrait communiquer directement, ou par des conduites, avec l'extérieur. Le format de ces conduites doit respecter la norme CSA B149.1 et se terminer jusqu'à un (1) pied (30,5 cm) au-dessus, et jusqu'à deux (2) pieds (61 cm) à l'horizontale, du brûleur de l'appareil possédant la plus grande entrée.



Aux États-Unis, se référer au ANSI Z223.1/NFPA 54 ainsi qu'aux règlements locaux pour de plus amples renseignements.

1) Air provenant de l'intérieur de l'édifice (voir Illustration 2) :

L'espace confiné devrait être muni de deux ouvertures permanentes communiquant directement avec une ou des pièce(s) possédant un volume d'air total suffisant, correspondant ainsi au critère d'une installation dans un endroit non confiné. Le total de la puissance de tous les appareils au gaz utilisés dans un espace confiné doit être pris en considération.

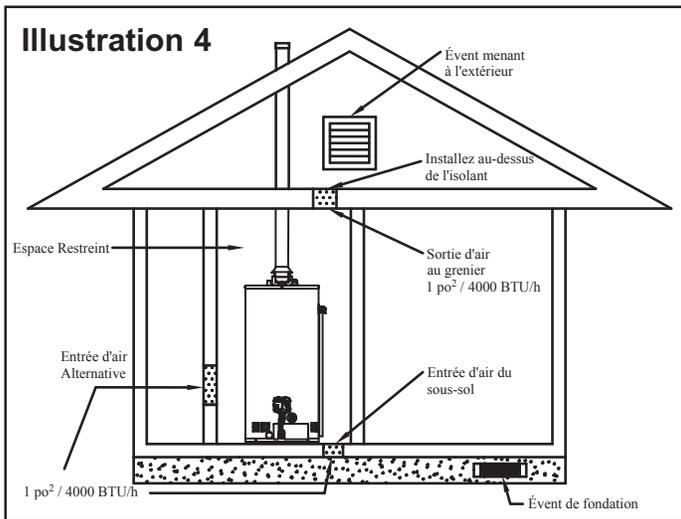
Chaque ouverture doit avoir un minimum d'espace libre d'un (1) pouce carré par 1 000 BTU/h (22,0 cm²/kW) de puissance totale requise pour tous les appareils au gaz dans l'espace confiné, **mais pas moins** de cent (100) pouces carrés (645,16 cm²). Une première ouverture devrait se situer à environ douze (12) pouces (30,5 cm) du haut et la seconde à environ douze (12) pouces (30,5 cm) du bas du mur de l'espace confiné.

2) Air provenant de l'extérieur :

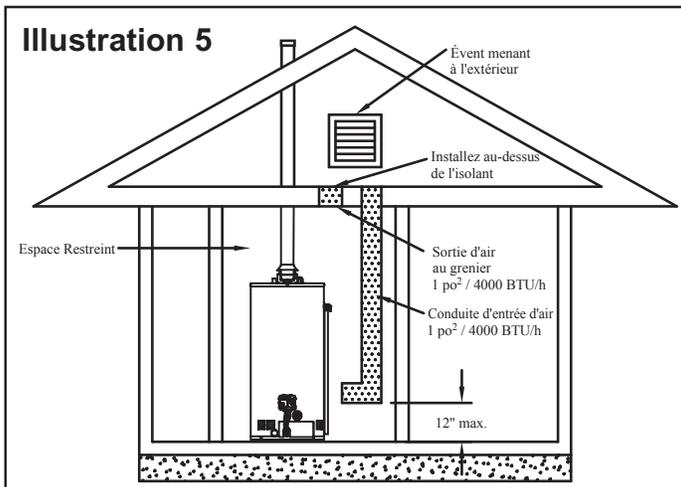
L'espace confiné devrait être muni de deux ouvertures permanentes, l'une à environ douze (12) pouces (30,5 cm) du haut et l'autre à environ douze (12) pouces (30,5 cm) du bas du mur de l'espace confiné. Les ouvertures devraient communiquer directement, ou par des conduites, avec l'extérieur ou des espaces (réduit ou grenier) qui communiquent sans contrainte avec l'extérieur.

A) Lorsque les ouvertures communiquent directement à l'extérieur, chaque ouverture devrait avoir un espace libre d'un (1) pouce carré par 4 000 BTU/h (5,5 cm²/kW) de puissance totale requise pour tous les appareils dans la pièce (voir Illustration 4).

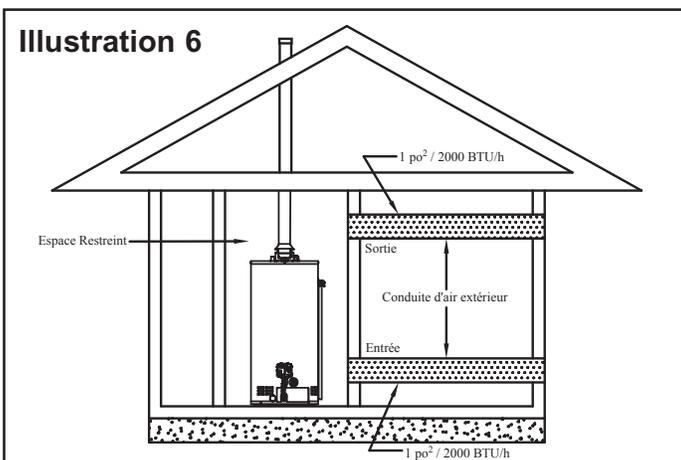
DIRECTIVES D'INSTALLATION



B) Lorsque les ouvertures communiquent avec l'extérieur par des conduites verticales, chaque ouverture devrait avoir un minimum d'espace libre d'un (1) pouce carré par 4 000 BTU/h (5,5 cm²/kW) de puissance totale requise pour tous les appareils dans la pièce (voir Illustration 5).



C) Lorsque les ouvertures communiquent avec l'extérieur par des conduites horizontales, chaque ouverture devrait avoir un minimum d'espace libre d'un (1) pouce carré par 2 000 BTU/h (11,0 cm²/kW) de puissance totale requise pour tous les appareils au gaz dans la pièce (voir Illustration 6).



Lorsque des conduites sont utilisées, l'embout devrait être de la même aire de surface que l'ouverture où elles sont connectées. Le côté de la conduite rectangulaire doit mesurer un minimum de trois (3) pouces (7,6 cm).

Persiennes et Grilles

En calculant l'aire nécessaire pour les prises d'air, vous devez prendre en considération l'effet d'obstruction occasionné par les persiennes et grilles. Le maillage de ces grilles ne doit pas être plus petit que 1/4 pouce (6,4 mm). Si l'aire à travers une persienne ou une grille est déjà connue, veuillez le prendre en considération pour le calcul de l'ouverture afin de fournir l'aire requise. Si l'aire n'est pas connue, vous devrez considérer 20-25 % d'espace libre pour des persiennes et grilles en bois, et 60-75 % d'espace libre pour des persiennes et grilles en métal. Les persiennes et grilles doivent être installés en position ouverte ou connectés avec le chauffe-eau pour s'ouvrir automatiquement durant le fonctionnement du chauffe-eau.

Atmosphères corrosives

Si ce chauffe-eau doit être installé dans un salon de beauté, un salon de barbier, un laboratoire de photos, un nettoyeur à sec, un édifice avec piscine intérieure ou un endroit de stockage de produits chimiques, il devient impératif que l'air de combustion et l'air de ventilation soient aspirés de l'extérieur de ces emplacements. Ces endroits contiennent déjà des vaporisateurs en aérosol, des détergents, des javellisants, des nettoyeurs à base de solvants, des réfrigérants et autres composantes volatiles qui, en plus d'être très inflammables, deviennent des composés corrosifs acidifiés lorsque chauffés. Une exposition à de telles conditions peut être périlleuse et entraîner une défaillance prématurée du produit. **Si le chauffe-eau fait défaut suite à l'exposition à une atmosphère aussi corrosive, la garantie devient nulle.**

Évacuation

▲ AVERTISSEMENT

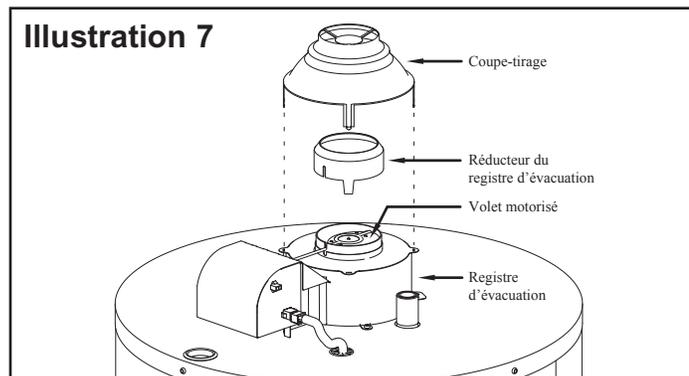
Lorsque vous procédez à l'installation du système de évacuation, assurez-vous de suivre la procédure des règlements locaux ou, en l'absence de règlements locaux, suivez la procédure CSA B149.1 au Canada et/ou the National Fuel Gas Code, ANSI Z223.1/NFPA 54 aux États-Unis. Ne jamais mettre le chauffe-eau en marche sans être certain qu'il soit bien évacué à l'extérieur et qu'il y ait assez d'air fourni pour le bon fonctionnement de l'appareil. Une erreur dans l'installation du système d'évacuation pourrait conduire à des dommages à la propriété, des blessures graves ou même la mort.

Coupe-tirage

Le chauffe-eau doit être évacué avec le coupe-tirage inclus par le manufacturier. Lors de l'installation du coupe-tirage, **NE TENTEZ PAS** d'ouvrir manuellement le registre d'évacuation puisque cela endommagerait le moteur 24 volts. Assurez-vous que le réducteur du registre d'évacuation ait été installé sur l'ouverture du registre d'évacuation.

DIRECTIVES D'INSTALLATION

Pour installer le coupe-tirage, placez-le au-dessus de l'ouverture du registre d'évacuation située sur le dessus du réservoir et alignez les trous des pattes du capuchon vis-à-vis les trous déjà faits sur le registre d'évacuation. Fixez le capuchon au registre d'évacuation afin qu'il demeure en place (**voir Illustration 7**). Lorsque vous installez le capuchon, ne le modifiez d'aucune façon. La porte du volet motorisé doit toujours être visible suite à l'installation de votre chauffe-eau.



Système d'évacuation

Le système d'évacuation doit être relié au coupe-tirage pour faire la connexion du chauffe-eau au conduit de gaz ou à la cheminée. Le conduit d'évacuation connecté au chauffe-eau doit avoir la même dimension que le coupe-tirage. Nous recommandons fortement que ce chauffe-eau soit installé sur un système d'évacuation séparé de tout autre appareil. En certaines circonstances, une ventilation adéquate peut nécessiter l'installation d'un conduit d'évacuation plus grand et/ou d'un système d'évacuation combiné à d'autres appareils. Consultez les tables de ventilation dans CSA B149.1 au Canada et/ou the National Fuel Gas Code, ANSI Z223.1/NFPA 54 aux États-Unis pour choisir la grandeur appropriée du conduit d'évacuation.

Lors de la connexion du conduit d'évacuation au chauffe-eau, vous devez suivre les directives suivantes :

- Installez le conduit d'évacuation de façon à minimiser le nombre de changements de direction, car ceci pourrait provoquer une résistance dans l'évacuation des gaz de combustion.
- La longueur horizontale du conduit d'évacuation ne devrait pas excéder 75 % de la hauteur verticale du conduit et ne devrait, en aucun cas, excéder vingt (20) pieds (6,1 m).
- Vous devez respecter une pente ascendante d'au moins 1/4 de pouce/pied (21 mm/m) linéaire (**voir Illustration 8**).
- Toutes les pièces de tuyauterie doivent être rattachées entre elles par des vis à métal ou autres vis approuvées.
- L'installation d'un conduit d'évacuation simple paroi doit respecter un espace de six (6) pouces (15,2 cm) de tout matériau inflammable.
- Tout système d'évacuation construit avec un conduit simple paroi ne peut passer au travers d'un grenier, d'un mur intérieur, d'une pièce avec plafond très bas, d'une pièce confinée ou d'un plancher.
- Le conduit d'évacuation doit être accessible pour inspection, nettoyage ou remplacement.

⚠ AVERTISSEMENT

Lorsque l'installation est complétée, faites une inspection visuelle afin de vous assurer que tous les raccords soient reliés correctement et conformément aux directives. Une mauvaise installation du système d'évacuation peut provoquer des dommages à la propriété, des blessures graves ou même la mort.

Système de plomberie

Référez-vous à l'**Illustration 8** pour une installation typique. En respectant cette disposition, vous assurerez un fonctionnement efficace tout au long de la durée de vie du chauffe-eau. Avant de faire les raccordements de la plomberie, localisez l'entrée d'eau **FROIDE** et la sortie d'eau **CHAUDE**. Ces raccords galvanisés ont un diamètre de 3/4 de pouce N.P.T. fileté mâle. Assurez-vous que le tuyau plongeur soit bien installé dans l'entrée d'eau froide. Installez une soupape d'arrêt sur la conduite d'eau froide. Il est recommandé d'installer des raccords sur la conduite d'eau froide et d'eau chaude pour faciliter le changement du chauffe-eau, si nécessaire.

Lorsque vous effectuez les raccordements d'eau froide et d'eau chaude au chauffe-eau, utilisez un ruban de Teflon^{MD} pour une étanchéité de raccord de bonne qualité et assurez-vous que tous les raccords soient bien serrés. Il est interdit d'utiliser une flamme nue pour souder les raccords au réservoir. La chaleur endommagera ou même détruira le plastique recouvrant l'intérieur des raccords. **Ceci entraînera une détérioration prématurée des raccords et ne sera pas couvert par la garantie.**

Soupape de sûreté de température et pression

⚠ AVERTISSEMENT

NE PAS obstruer la soupape ou le conduit d'évacuation, **NE PAS** enlever la soupape de sûreté. Assurez-vous que la soupape de sûreté soit de la bonne dimension pour le chauffe-eau. Si la soupape de sûreté coule sans arrêt, appelez un technicien qualifié pour corriger le problème. Ne pas suivre ces directives peut entraîner des dommages à la propriété, des blessures graves ou même la mort.

Afin d'offrir une protection sans faille contre une pression et/ou une température excessive, le fabricant a installé une soupape de sûreté de température et pression qui respecte la demande de la norme *Standard for Relief Valves and Automatic Gas Shut-Off Devices for Hot Water Supply Systems*, CSA 4.4 au Canada et/ou ANSI Z21.22 aux États-Unis. La pression de cette soupape de sûreté est réglée à un maximum qui ne dépasse pas la pression hydrostatique d'opération du chauffe-eau (150 PSI = 1 035 kPa) et doit pouvoir supporter une puissance en BTU/h égale ou supérieure à la puissance, tel qu'indiqué sur la plaque signalétique du chauffe-eau. Cette dernière ne devrait jamais être enlevée ou obstruée.

DIRECTIVES D'INSTALLATION

Si vous devez changer cette soupape de sûreté, veuillez utiliser seulement une nouvelle soupape de sûreté de température et pression. Ne posez jamais une soupape de sûreté usagée qui pourrait être endommagée ou inadéquate pour votre nouveau chauffe-eau. Cette nouvelle soupape devra respecter les règlements locaux ou, au moins, les exigences citées plus haut. Ne posez jamais un quelconque autre type de soupape entre la soupape de sûreté et le chauffe-eau.

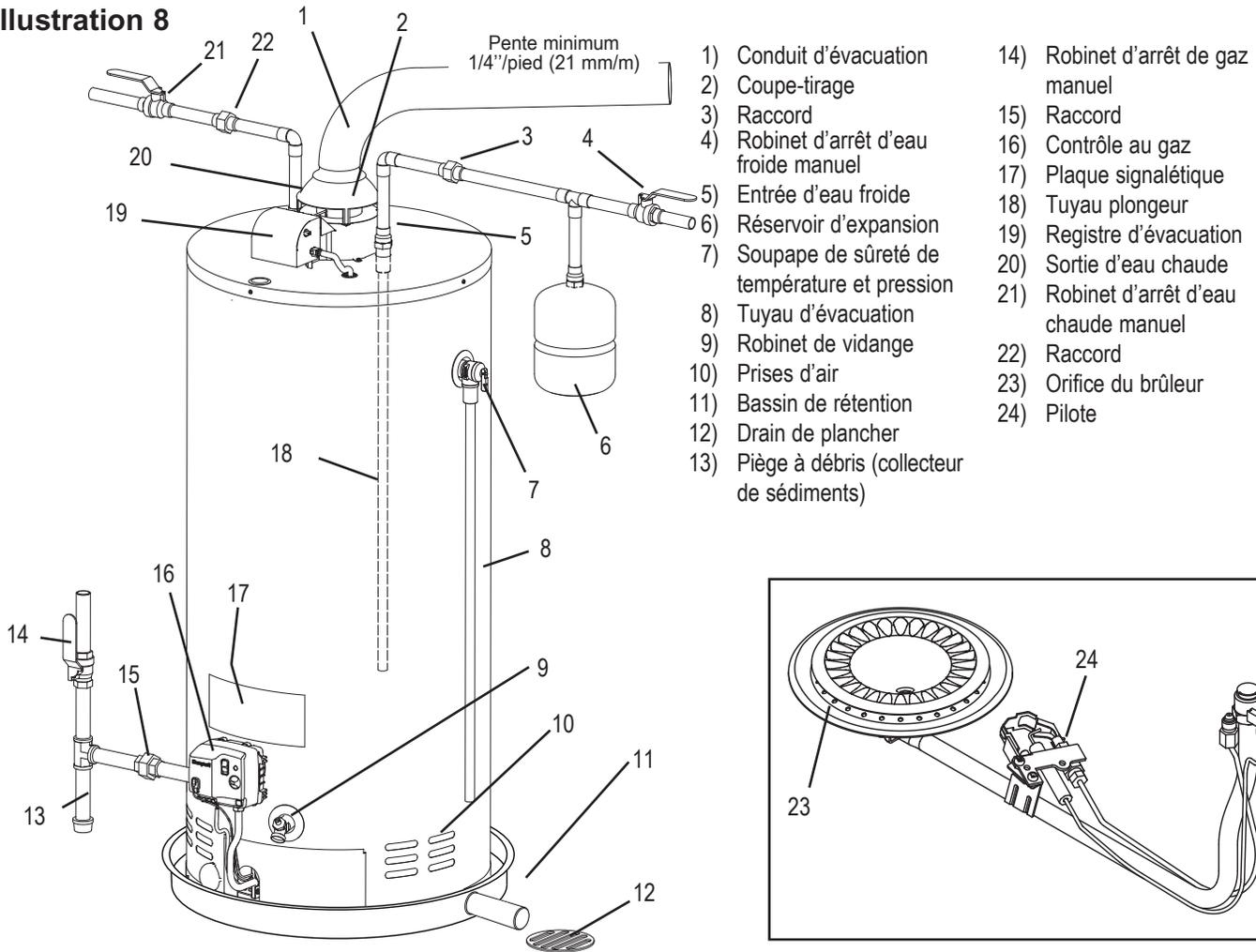
Un conduit d'évacuation doit être installé sur la soupape de sûreté. Le conduit d'évacuation :

- Ne doit pas être inférieur au diamètre de la sortie de la soupape de sûreté.
- Ne doit pas être à moins de six (6) pouces (15,2 cm) et plus de (12) pouces (30,5 cm) au-dessus du drain de plancher.
- Ne doit être obstrué d'aucune façon. Ne pas fileter, capsuler ou obstruer l'orifice de cette embouchure d'aucune manière.
- Doit être fabriqué avec un matériau capable de supporter une température de 210°F (99°C) sans se déformer.
- Doit être installé pour permettre un drainage complet de la soupape de sûreté, ainsi que du conduit d'évacuation.
- Doit se raccorder à un drain de plancher.

Augmentation de la pression dans le système d'eau

Lorsque le chauffe-eau fonctionne, l'eau chauffée prend de l'expansion et crée ainsi une montée de pression. Cette particularité est normale et représente l'une des raisons pour laquelle l'installation d'une soupape de sûreté est nécessaire. Lorsqu'un système d'eau froide domiciliaire comporte, soit un clapet de retenue, un compteur d'eau ou une soupape de réduction de pression, le réseau doit être muni d'un réservoir d'expansion afin d'éviter le « coup de bélier », sinon la garantie est nulle (**voir Illustration 8**). Une accumulation de pression est indiquée par de fréquents déversements d'eau s'échappant de la soupape de sûreté. Toutefois, si la soupape de sûreté laisse échapper l'eau de façon continue, il se peut que le fonctionnement de celle-ci soit défectueux. Vous devrez alors faire appel à un technicien certifié afin qu'il vérifie le système et qu'il apporte les correctifs nécessaires.

Illustration 8



DIRECTIVES D'INSTALLATION

Remplissage du chauffe-eau

⚠ AVERTISSEMENT

NE JAMAIS mettre le chauffe-eau en fonction sans qu'il ne soit rempli adéquatement. **Ne pas suivre cette directive peut entraîner un bris prématuré du chauffe-eau et n'est pas couvert par la garantie.**

Assurez-vous que tous les tuyaux aient bien été raccordés. Pour remplir le chauffe-eau :

- 1) Assurez-vous que le robinet de vidange soit fermé en insérant un tournevis à tête plate dans la fente de la tête du robinet de vidange et en tournant celle-ci dans le sens horaire .
- 2) Ouvrez le robinet d'arrêt d'eau froide manuel. Ce robinet doit rester ouvert aussi longtemps que le chauffe-eau est utilisé. Ne jamais faire fonctionner le chauffe-eau si le robinet d'arrêt d'eau froide manuel est fermé.
- 3) Afin de vous assurer que le chauffe-eau soit bien rempli, ouvrez les robinets d'eau chaude dans la maison afin d'évacuer tout l'air contenu dans le chauffe-eau et la tuyauterie du système de plomberie. Laissez ces robinets ouverts jusqu'à ce que l'eau coule couramment de ceux-ci.
- 4) Vérifiez toutes les connexions de plomberie pour vous assurer de leur étanchéité.

Connexions du gaz

⚠ AVERTISSEMENT

NE JAMAIS faire fonctionner ce chauffe-eau avec tout autre sorte de gaz que celui indiqué sur la plaque signalétique de celui-ci. Ne pas suivre cette directive peut entraîner des dommages à la propriété, des blessures graves ou même la mort.

Le tuyau du gaz doit être installé comme il est indiqué dans l'**Illustration 8**. Afin d'avoir la bonne dimension du tuyau pour ce chauffe-eau, veuillez consulter CSA B149.1 au Canada et/ou the National Fuel Gas Code, ANSI Z223.1/NFPA 54 aux États-Unis. Seulement une tuyauterie neuve, coupée, filetée correctement et enduite d'un composé d'étanchéité approprié pour le gaz naturel et propane peut être utilisée pour le raccordement. Il est obligatoire qu'un robinet d'arrêt manuel destiné à couper le gaz soit mis en place sur le tuyau d'alimentation du gaz. Ce robinet d'arrêt de gaz manuel doit être près du chauffe-eau. Un piège à débris (collecteur de sédiments) doit être installé sur le réseau de gaz avant le contrôle au gaz pour éviter que de la saleté s'introduise dans celui-ci. Un raccord doit être installé entre le contrôle au gaz et ce robinet d'arrêt de gaz manuel pour un entretien facile du chauffe-eau.

⚠ AVERTISSEMENT

NE JAMAIS utiliser une flamme nue pour tester les fuites de gaz. Un incendie ou une explosion pourrait être provoqué et causer des dommages à la propriété, des blessures graves ou même la mort.

Le chauffe-eau et le tuyau de gaz doivent être vérifiés avant de mettre l'appareil en fonction. Pour en vérifier l'étanchéité :

- 1) Ouvrez le robinet d'arrêt de gaz manuel.
- 2) Utilisez une eau savonneuse pour vérifier l'étanchéité des connexions ainsi que des raccords. La formation de bulles indique des fuites.
- 3) Corrigez les fuites.

La pression de gaz à l'entrée ne doit pas excéder quatorze (14) pouces de colonne d'eau pour le gaz naturel et le propane. Des pressions excédant 1/2 PSI (3,5 kPa) peuvent endommager le contrôle au gaz et produire une explosion occasionnée par l'écoulement du gaz. Pour l'utilisation et l'ajustement, la pression minimum à l'entrée est indiquée sur la plaque signalétique.

Si la tuyauterie doit être soumise à un test de pression excédant 1/2 PSI (3,5 kPa), le chauffe-eau et le robinet d'arrêt de gaz manuel doivent être débranchés du réseau. L'extrémité doit être bouchée à l'aide d'un bouchon (femelle). Par contre, si le test de pression n'excède pas 1/2 PSI (3,5 kPa), le robinet d'arrêt de gaz manuel devra être fermé.

⚠ AVERTISSEMENT

Un orifice haute altitude **DOIT ÊTRE** installé dans un chauffe-eau installé à plus de 2 000 pieds (610 m) d'altitude. Ne pas suivre cette directive peut entraîner des dommages à la propriété, des blessures graves ou même la mort.

Directives d'installation des chauffe-eau conçus pour le chauffage d'eau potable et le chauffage du bâtiment.

Ce chauffe-eau est approprié pour le chauffage d'eau potable et pour le chauffage du bâtiment, mais ne doit pas servir qu'au simple chauffage du bâtiment.

Lorsqu'un chauffe-eau est utilisé tant pour le chauffage d'eau potable que pour le chauffage du bâtiment, les précautions énumérées dans ce manuel, ainsi que dans celui de l'unité de chauffage, doivent être respectées et, tout particulièrement, les suivantes :

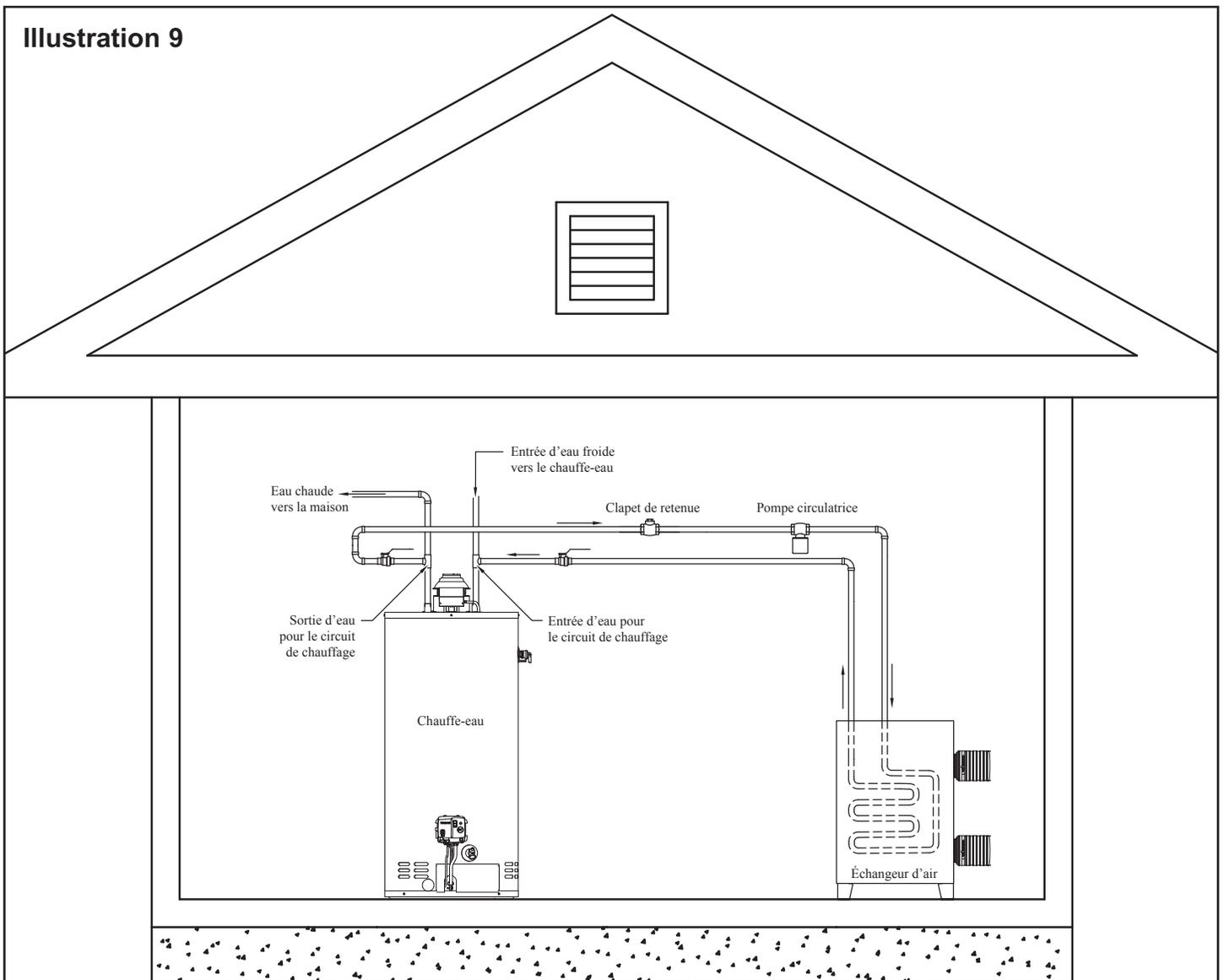
- 1) L'ensemble de la tuyauterie appartenant à tout le système de distribution d'eau chaude doit être composé de matériaux non ferreux et non toxiques. Ceci s'applique aussi à tout scellant utilisé.

DIRECTIVES D'INSTALLATION

- 2) Lorsque ce chauffe-eau sert à deux fins, il ne peut être relié à aucun système de chauffage ayant été contaminé de matières toxiques au cours de son utilisation. Ceci inclut la tuyauterie, car il est probable que des tuyaux déjà existants ont, par le passé, été traités avec des produits chimiques pour le nettoyage et aussi pour sceller le système.
- 3) Lorsqu'un chauffe-eau est utilisé à la place d'un système de chaudière, assurez-vous que toutes les normes de sécurité soient respectées, particulièrement en ce qui a trait à la soupape de sûreté et le réservoir d'expansion.
- 4) N'utilisez pas de produits chimiques pour nettoyer les systèmes de chauffage d'eau potable.
- 5) Lorsque la température de l'eau nécessaire au chauffage de bâtiment doit s'élever à plus de 140°F (60°C), il est nécessaire d'insérer dans le réseau d'eau chaude potable, une soupape thermostatique. Cette installation réduira le risque de brûlures sévères.
- 6) Si la conduite d'eau froide comporte, soit un clapet de retenue, un compteur d'eau ou une soupape de réduction de pression, un réservoir d'expansion doit être installé au système. Puisque le volume d'eau augmente au cours du cycle de chauffage, on évitera ainsi de faire suinter la soupape de sûreté et d'accélérer la détérioration du chauffe-eau.
- 7) Avant de vous procurer un chauffe-eau destiné au chauffage du bâtiment, assurez-vous qu'un technicien qualifié évalue vos besoins énergétiques en eau chaude domestique et en chauffage du bâtiment. Ainsi, vous serez en mesure de savoir si le chauffe-eau peut subvenir adéquatement à vos besoins. Les codes locaux doivent être respectés en tous points.

Note : Il est recommandé de se procurer un chauffe-eau d'une dimension supérieure afin de s'assurer que toutes les demandes énergétiques actuelles et futures soient comblées.

Illustration 9



DIRECTIVES D'INSTALLATION

Filage

⚠ AVERTISSEMENT

Ce chauffe-eau utilise une source électrique externe pour fonctionner. La mise à la terre doit correspondre à tous les règlements locaux ou, en l'absence de tels règlements, selon le Code canadien de l'électricité CSA C22.1, au Canada, et/ou the National Electrical Code, ANSI/NFPA 70 aux États-Unis. Ne pas faire la mise à la terre correctement de ce chauffe-eau peut occasionner des dommages à la propriété, des blessures graves ou même la mort.

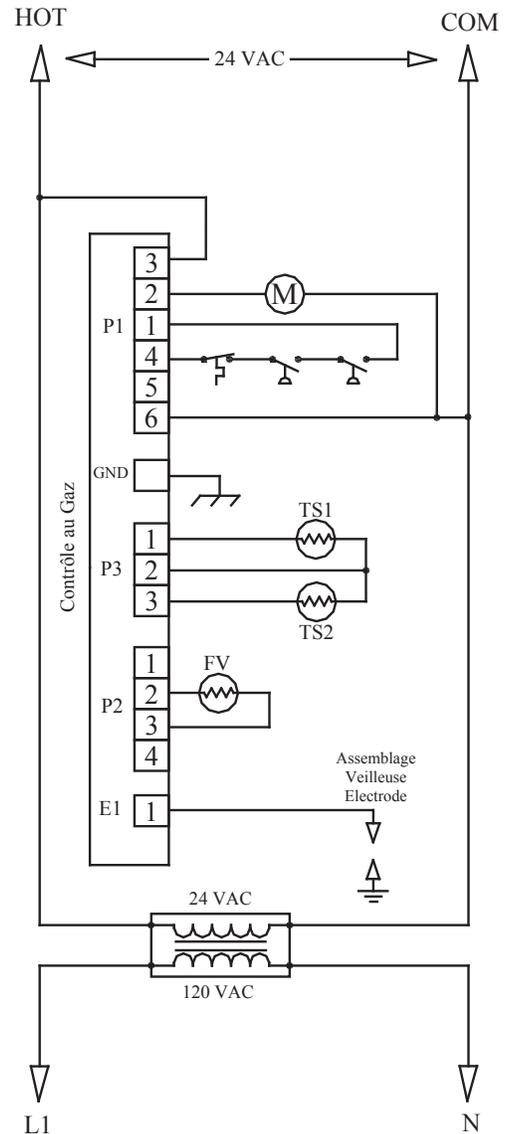
Avant de mettre votre chauffe-eau en marche, vérifiez que l'installation électrique soit correctement effectuée (**voir Illustration 10 et 11**). Assurez-vous qu'aucun fil ne soit mis à la terre, séparé, fendu ou brisé. Faites en sorte que les connexions soient bien branchées, étant donné qu'elles peuvent s'être desserrées durant le transport. Dans le cas où des fils devaient être changés, remplacez-les uniquement par des fils de type 18AWG ou de calibre supérieur qui est approuvé pour résister à des températures de 221°F (105°C).

Système de contrôle 24 volts

Un transformateur de 24 volts doit être branché à une prise murale dont la polarité a été vérifiée. Ne pas utiliser de rallonge électrique. La longueur maximale permise du fil relié au chauffe-eau est de cinquante (50) pieds (15,2 m). Le harnais électrique doit être connecté au connecteur 2 pin Molex du registre d'évacuation.

Illustration 10

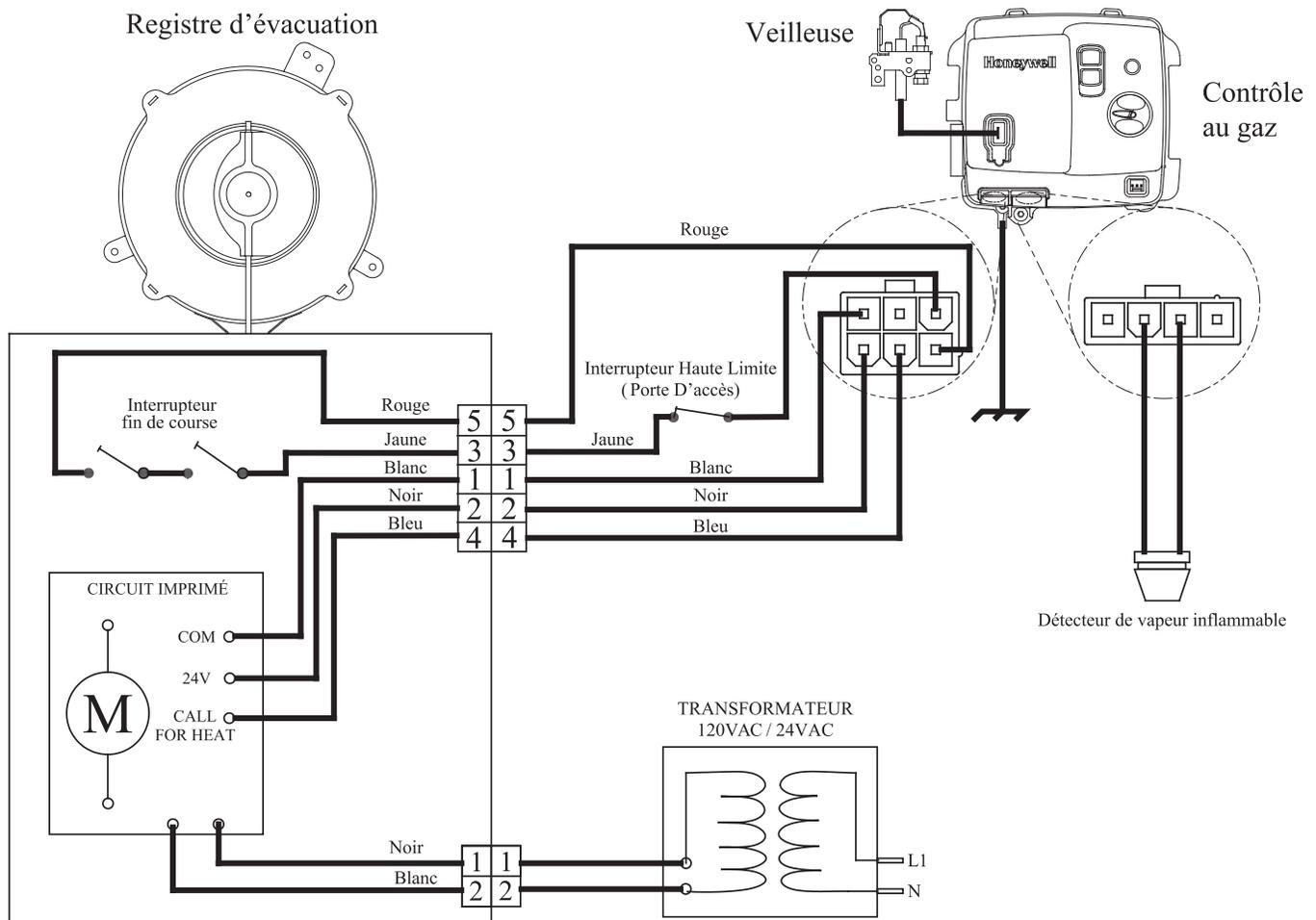
DIAGRAMME SCHÉMATIQUE



DIRECTIVES D'INSTALLATION

Illustration 11

DIAGRAMME DE CONNEXIONS



DIRECTIVES D'INSTALLATION

Liste des vérifications pour l'installation

Emplacement

- Le chauffe-eau est-il installé près de la cheminée et de l'endroit où l'on fait principalement usage d'eau chaude?..
- Le chauffe-eau est-il à l'abri du gel?
- Un bassin de rétention a-t-il été installé sous le chauffe-eau et relié à un drain de plancher?
- Le contrôle au gaz est-il accessible pour bien effectuer le service?.....
- Le minimum d'espace libre entre les matières inflammables et le chauffe-eau a-t-il été respecté?

Alimentation d'air pour la combustion et la ventilation

- L'environnement du chauffe-eau est-il dégagé et bien ventilé?.....
- L'air frais ambiant est-il libre d'éléments corrosifs et de vapeurs inflammables?
- Le chauffe-eau est-il adéquatement ventilé pour permettre une bonne combustion?.....
- Les ouvertures pour fournir l'air frais sont-elles de bonnes grandeur et prennent-elles en considération les effets de blocages des persiennes et grilles?

Évacuation

- La chicane de cheminée est-elle installée dans la cheminée du chauffe-eau?.....
- Le coupe-tirage fourni par le fabricant a-t-il été mis en place correctement?.....
- Avez-vous utilisé un conduit d'évacuation fabriqué de matériaux approuvés et de dimension adéquate ?.....
- Le conduit d'évacuation a-t-il été installé avec une pente ascendante de 1/4 de pouce/pied (21 mm/m)?
- Tous les conduits du système d'évacuation ont-ils été rattachés avec des vis à métal?

Alimentation d'eau

- Le tuyau plongeur est-il installé dans l'entrée d'eau froide?
- La soupape de sûreté de température et pression a-t-elle été installée?.....
- Le tuyau d'évacuation de la soupape de sûreté est-il installé au-dessus du drain de plancher?.....
- Tous les raccords de la tuyauterie sont-ils étanches?
- Le chauffe-eau est-il bien rempli?

Alimentation du gaz

- L'alimentation du gaz est-elle de même type que celle indiquée sur la plaque signalétique du chauffe-eau?
- La soupape d'arrêt de gaz manuelle a-t-elle été installée sur la conduite de gaz et y a-t-il une union, ainsi qu'un piège à débris, sur ce réseau d'alimentation?
- Le diamètre de la tuyauterie est-il assez grand et fabriqué de matériaux recommandés?
- Les joints ont-ils été enduits d'un composé d'étanchéité à l'installation?
- L'étanchéité de la conduite de gaz a-t-elle été vérifiée à l'aide d'une eau savonneuse?.....

Filage

- L'installation électrique est-elle branchée adéquatement?.....
- Les branchements électriques ont-ils été vérifiés et sont-ils bien fixes?.....
- Le chauffe-eau a-t-il été mis à la terre?.....
- La polarité du panneau mural de 120V est-elle adéquate?.....

DIRECTIVES D'UTILISATION

Allumage du chauffe-eau



Avant d'allumer ou de rallumer votre chauffe-eau, assurez-vous que vous avez lu et compris toutes les directives et les avertissements dans ce manuel, ainsi que sur le réservoir. Si vous avez des questions après la lecture des directives d'allumage, appelez immédiatement un technicien qualifié, le service d'entretien ou votre fournisseur de gaz.

⚠ AVERTISSEMENT

N'ALLUMEZ PAS ce chauffe-eau si :

- Il n'est pas complètement rempli.
- Le type de gaz fourni n'est pas le même que celui indiqué sur la plaque signalétique du réservoir.
- La fenêtre ou la porte d'accès au brûleur est endommagée ou brisée.
- De l'essence ou tout autre liquide ou produit dégageant des vapeurs inflammables sont entreposés près du chauffe-eau.

Ne pas suivre ces directives peut entraîner des dommages à la propriété, des blessures graves ou même la mort.

POUR VOTRE SÉCURITÉ, LISEZ AVANT D'ALLUMER

AVERTISSEMENT : Quiconque ne respecte pas à la lettre les directives dans la présente notice risque de déclencher un incendie ou une explosion entraînant des dommages, des blessures graves ou même la mort.

A. Cet appareil est muni d'un dispositif d'allumage qui allume automatiquement la veilleuse.
NE TENTEZ PAS d'allumer la veilleuse manuellement.

B. AVANT DE FAIRE FONCTIONNER, vérifiez tout autour de l'appareil pour détecter toute odeur de gaz. Vérifiez près du plancher, car certains gaz sont plus lourds que l'air et peuvent s'accumuler au niveau du sol.

QUE FAIRE SI VOUS SENTEZ UNE ODEUR DE GAZ :

- **NE TENTEZ PAS** d'allumer d'appareil.
- **NE TOUCHEZ** à aucun interrupteur.

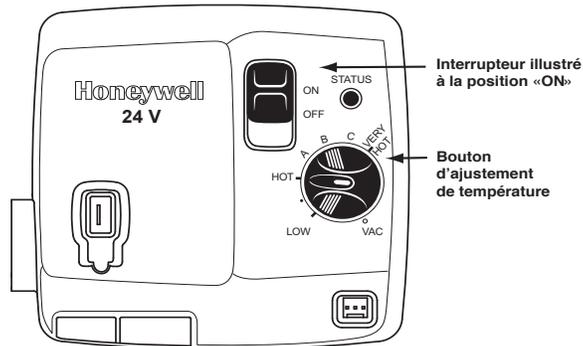
N'UTILISEZ aucun téléphone se trouvant dans le bâtiment.

- De l'extérieur de votre résidence, appelez immédiatement votre fournisseur de gaz. Suivez les directives du fournisseur.
- Si vous ne pouvez rejoindre le fournisseur, appelez le service des incendies.

C. N'UTILISEZ PAS cet appareil s'il a été submergé d'eau, même partiellement. Faites inspecter l'appareil par un technicien qualifié et remplacez toute partie du système de contrôle et tout contrôle au gaz qui ont été submergés dans l'eau.

DIRECTIVES D'ALLUMAGE

1. **ARRÊTEZ!** Lisez les directives de sécurité sur la portion supérieure de cette étiquette.
2. Glissez l'interrupteur «ON/OFF», situé sur la valve à gaz, à la position «OFF».
3. Coupez l'alimentation électrique de l'appareil.
4. Ajustez la commande du thermostat à la position «LOW».



5. Cet appareil est muni d'un dispositif d'allumage qui allume automatiquement la veilleuse. **NE TENTEZ PAS** d'allumer la veilleuse manuellement.
6. Attendre cinq (5) minutes pour laisser échapper tout le gaz. Vérifiez tout autour de l'appareil, y compris près du plancher, pour détecter toute odeur de gaz. Si vous sentez une odeur de gaz, **ARRÊTEZ!** Passez à l'étape «B» des directives de sécurité sur la portion supérieure de cette étiquette. S'il n'y a pas d'odeur de gaz, passez à l'étape suivante.
7. Mettez l'appareil sous tension.
8. Glissez l'interrupteur «ON/OFF», situé sur la valve à gaz, à la position «ON».
9. Ajustez la commande du thermostat au réglage désiré.
10. Si l'appareil ne se met pas en marche, suivez les directives intitulées «*Comment couper l'admission de gaz à l'appareil*» et appelez un technicien qualifié ou le fournisseur de gaz.

COMMENT COUPER L'ADMISSION DE GAZ À L'APPAREIL

1. Coupez l'alimentation électrique de l'appareil.
2. Coupez l'alimentation en gaz de l'appareil.

DIRECTIVES D'UTILISATION

Fonctionnement du coupe-tirage

Il est très important de vérifier si le système d'évacuation fonctionne bien après avoir allumé le brûleur. Le registre d'évacuation doit être en position ouverte lorsque le brûleur de l'appareil est en fonction. Attendre dix (10) minutes après avoir allumé le brûleur, puis introduisez une allumette ou une chandelle dans l'ouverture du coupe-tirage. Si la flamme est aspirée dans cette ouverture, cela indique que la ventilation est adéquate. Si, par contre, la flamme vacille et s'éteint, les gaz de combustion s'échapperont par l'ouverture du coupe-tirage. Dans ce cas, fermez immédiatement le chauffe-eau et trouvez le problème. **N'essayez pas de mettre le chauffe-eau en fonction tant que vous n'aurez pas corrigé le problème.**

Réglage de la température de l'eau

⚠ AVERTISSEMENT

Une température trop élevée augmente sévèrement le danger de brûlures. À 160°F (71°C), l'eau chaude peut provoquer des brûlures au troisième degré en moins d'une (1) seconde, à 140°F (60°C) elle agira en cinq (5) secondes et à 130°F (54°C), en trente (30) secondes. Afin de réduire ce risque, il est requis de munir les points d'utilisation d'eau chaude de soupapes thermostatiques dans une résidence où il y a des enfants, des personnes handicapées ou âgées.

Le contrôle au gaz est ajusté à l'usine à sa plus basse température. La température requise peut être obtenue en faisant tourner le bouton d'ajustement de température situé à l'avant du contrôle au gaz (**voir Illustration 12**). Tournez le bouton dans le sens antihoraire ↶ pour diminuer la température ou horaire ↷, pour augmenter la température. Se référer au **Tableau 1** pour les différents affichages de température.

Illustration 12

La position «HOT» sur le bouton d'ajustement de température est la position de départ recommandée pour l'ajustement du contrôle au gaz.

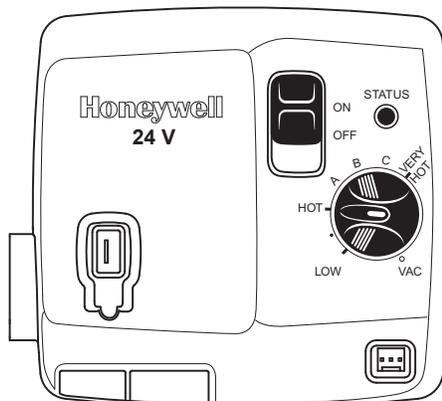
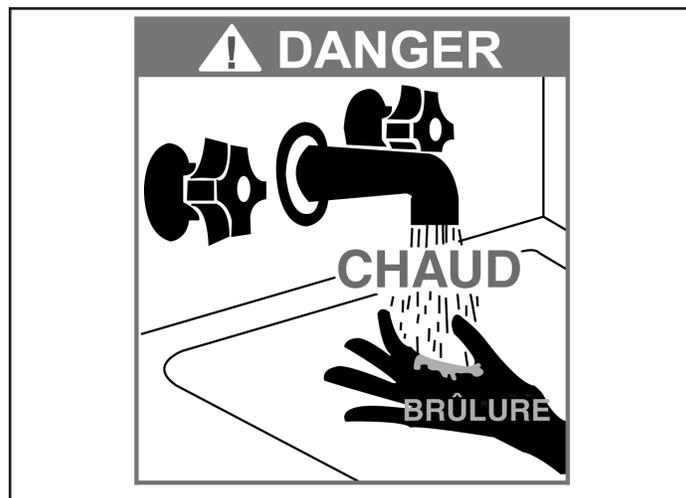


TABLEAU 1

POINT DE CONSIGNE (température approximative)						
ABSENCE PROL.	BAS	CHAUD	A	B	C	TRÈS CHAUD
70°F (21°C)	110°F (43°C)	120°F (49°C)	130°F (54°C)	140°F (60°C)	150°F (65°C)	160°F (71°C)



Lorsqu'il y a une demande répétée de petites quantités d'eau chaude, le brûleur s'allumera à chaque demande produisant ainsi une eau encore plus chaude à la sortie. C'est le phénomène de «stratification». Rappelez-vous de toujours vérifier l'eau chaude à la sortie du robinet avant de vous en servir. Ceci évitera le risque de brûlures.

Le contrôle au gaz est muni d'un limiteur de haute température (L.H.T.). Si la température du chauffe-eau devait monter plus haut que 189°F (87°C), le L.H.T. s'activerait et fermerait l'alimentation de gaz au chauffe-eau. Si le L.H.T. s'est déclenché, le contrôle au gaz nécessitera un enclenchement manuel. Cela s'effectue en tournant le bouton d'ajustement de température au plus bas pour une durée minimum de dix (10) secondes et en le replaçant à la température désirée. Le contrôle ne s'enclenchera plus après trois (3) tentatives.

⚠ AVERTISSEMENT

S'il y a une surchauffe ou que l'alimentation du gaz ne se coupe pas, fermez le robinet d'arrêt de gaz manuel. Ne pas suivre cette directive peut entraîner des dommages à la propriété, des blessures graves ou même la mort.

Si le chauffe-eau a pris feu, a été inondé ou a été endommagé de quelque façon, fermez le robinet d'arrêt de gaz manuel. N'utilisez plus le chauffe-eau de nouveau avant de l'avoir fait inspecter par un technicien qualifié.

Manque de combustible

Si votre réservoir manque de combustible, procédez de la façon suivante :

- 1) Fermez le robinet d'arrêt de gaz manuel.
- 2) Tournez le bouton de commande de gaz à la position « OFF »
- 3) Lorsque l'alimentation de gaz est rétablie, suivez les **directives d'allumage** du chauffe-eau.

ENTRETIEN GÉNÉRAL

Entretien domestique

⚠ AVERTISSEMENT

NE PAS entreposer ni utiliser d'essence ou tout autre liquide ou produit dégageant des vapeurs inflammables à proximité de cet appareil ou de tout autre appareil.

N'OBSTRUEZ d'aucune façon les prises d'air du chauffe-eau.

NE DÉPOSEZ ou n'entrez aucun objet sur le dessus du chauffe-eau. Ne pas suivre ces directives peut entraîner des dommages à la propriété, des blessures graves ou même la mort.

Gardez l'environnement autour du chauffe-eau propre et exempt de poussières, saletés et déchets. Vérifiez les prises d'air en-dessous du chauffe-eau au moins tous les six (6) mois et nettoyez-les, si nécessaire. Assurez-vous que le minimum d'espace libre requis pour l'installation de cet appareil ait été respecté.

Condensation

Lorsque l'humidité contenue dans les gaz de combustion entre en contact avec les pièces froides du chauffe-eau, il est probable qu'il y ait condensation sur ces pièces. Cette situation peut se produire :

- 1) quand le chauffe-eau est rempli pour la première fois.
- 2) quand le chauffe-eau est trop petit pour le besoin du consommateur.
- 3) quand une grande quantité d'eau chaude est utilisée en un court laps de temps et remplacée par de l'eau très froide.

Dû à la haute efficacité énergétique de ce chauffe-eau au gaz, il peut se produire une plus grande condensation que sur un ancien modèle de chauffe-eau. Cette condensation produite à l'intérieur de la cheminée pourra s'égoutter sur le brûleur et faire un petit grésillement. Dans des cas extrêmes, la condensation pourra éteindre la flamme du pilote. Cette situation n'est pas rare et ne doit jamais être interprétée comme un chauffe-eau qui coule. La condensation disparaîtra une fois que l'eau à l'intérieur du chauffe-eau sera réchauffée.

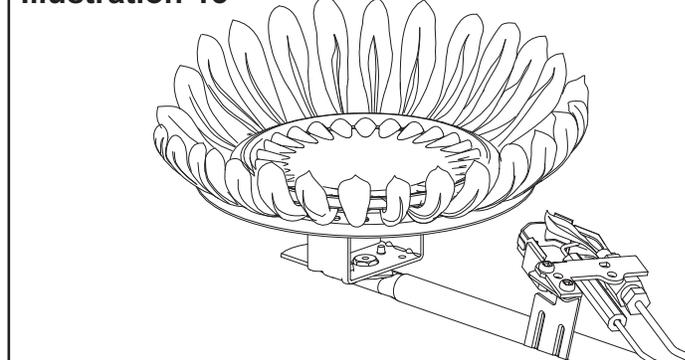
Puisqu'une grande quantité d'eau peut provenir de la condensation, il est important d'installer un bassin sous le réservoir (**voir Emplacement du chauffe-eau**). **Le fabricant ne peut être tenu responsable d'aucune façon pour des dégâts d'eau occasionnés par le chauffe-eau.** Si le problème persiste après que le chauffe-eau soit réchauffé, vérifiez toutes les connexions de plomberie pour vous assurer qu'elles soient bien étanches.

Brûleur et pilote

Vérifiez le brûleur et la flamme du pilote à tous les trois (3) mois. Pour ce faire, ouvrez la porte d'accès extérieure et regardez la flamme à travers la visière d'observation. Une bonne combustion de gaz donnera une flamme bleue, tandis qu'une combustion inefficace fournira une flamme jaune. Voir l'**Illustration 13** pour un schéma d'un brûleur et

d'une veilleuse fonctionnant adéquatement. Enlevez toute poussière, résidu de combustion et accumulation de saleté sur la chambre de combustion ou à l'intérieur de celle-ci ainsi que dans les prises d'air à l'aide d'un aspirateur.

Illustration 13



⚠ AVERTISSEMENT

NE JAMAIS enlever la porte d'accès intérieure sous aucun prétexte. Si vous devez accéder à la chambre de combustion pour nettoyer le brûleur ou le contrôleur de flamme, vous devez appeler un technicien qualifié. Ne pas suivre cette directive peut entraîner des dommages à la propriété, des blessures graves ou même la mort.

Cuve intérieure du chauffe-eau

Vidangez la valeur d'un seau d'eau, environ une fois par année. Ceci aura pour effet d'évacuer l'excès des sédiments qui reposent au fond de la cuve, car l'accumulation de sédiments réduira l'efficacité et la durée de vie du chauffe-eau.

Soupape de sûreté de température et pression

Activez manuellement la soupape de sûreté de température et pression, au moins une fois par année, en vous tenant éloigné de la sortie d'eau chaude pour éviter tout risque de brûlure. Relevez puis relâchez le levier pour lui permettre de fonctionner librement. Si, après avoir effectué cette opération, vous vous apercevez que la soupape de sûreté continue de couler, remplacez-la par une nouvelle soupape.

Inspection du système d'évacuation

Le système d'évacuation doit être inspecté au complet une fois par année. Inspectez la pièce où le chauffe-eau est installé pour vous assurer qu'il y ait assez d'air propre pour une bonne combustion et une bonne ventilation. Enlevez tout obstacle qui pourrait nuire à une bonne ventilation et une bonne circulation d'air. Vérifiez tout le système d'évacuation pour vous assurer que toutes les connexions soient bien rattachées et que tous les raccords soient bien scellés. Si une partie du système d'évacuation est endommagée, elle doit être réparée par un technicien qualifié. Vérifiez le système d'évacuation pour vous assurer qu'il y a une ventilation appropriée (**voir Fonctionnement du coupe-tirage**).

ENTRETIEN GÉNÉRAL

Anode

Le chauffe-eau est muni d'une anode de magnésium conçue pour prolonger la durée de vie du chauffe-eau. L'anode s'use lentement protégeant ainsi la cuve vitrifiée contre la corrosion. L'anode devrait être vérifiée à tous les deux (2) ans. Si la moitié de l'anode est usée lors de la vérification, elle devra être remplacée. Les directives requises pour changer l'anode peuvent vous être fournies par le fabricant.

Lorsqu'un adoucisseur d'eau est installé pour combattre une eau qui contient un niveau élevé de matières minérales (eau dure), ce dernier diminuera la longévité de votre chauffe-eau. Les sels minéraux ainsi ajoutés à l'eau augmenteront la conductivité de l'eau du réservoir et auront pour effet d'user l'anode prématurément. Vous devrez donc vérifier l'état de l'anode à chaque année.

Dans certaines conditions, l'anode réagira en produisant une eau teintée et/ou malodorante. L'odeur la plus courante est celle d'œufs pourris. Ce phénomène (sulfite d'hydrogène) est le résultat d'une réaction de l'anode en contact avec de l'eau sulfureuse, provenant le plus souvent d'un puits. Ce problème peut être enrayé ou diminué de beaucoup par le changement de l'anode de magnésium par une anode d'aluminium et le nettoyage du chauffe-eau et du système de plomberie avec de l'eau de Javel. Si le problème persiste, l'installation d'un système de filtration spécial peut être nécessaire. Vous ne devez jamais retirer l'anode de façon permanente. **Retirer l'anode diminuera la durée de vie du chauffe-eau et annulera la garantie.**

⚠ AVERTISSEMENT

Du gaz d'hydrogène peut se former dans un système d'eau chaude qui n'est pas utilisé durant une période d'au moins deux (2) semaines ou plus. **L'HYDROGÈNE EST UN GAZ TRÈS INFLAMMABLE**, Il est fortement recommandé d'ouvrir un robinet d'eau chaude dans la cuisine et de laisser l'eau couler pendant quelques minutes avant d'utiliser quelque appareil électrique relié au système d'eau chaude, comme un lave-vaisselle ou une machine à laver. En présence d'hydrogène, un bruit inhabituel s'échappera de la tuyauterie lors de l'ouverture du robinet d'eau chaude. **NE PAS** fumer ou approcher une flamme près du robinet lorsqu'il est ouvert.

Vidange du chauffe-eau

Pour vider complètement votre chauffe-eau :

- 1) Tournez le cadran du contrôle au gaz dans le sens antihoraire ↺ à la position « Vacation ».
- 2) Enfoncez légèrement et tournez la manette d'admission de gaz à la position **OFF**.
- 3) Coupez l'alimentation du gaz en fermant le robinet d'arrêt de gaz manuel.
- 4) Coupez l'alimentation d'eau froide au chauffe-eau en fermant le robinet d'arrêt de gaz manuel.
- 5) Connectez une des extrémités d'un boyau d'arrosage au robinet de vidange du chauffe-eau et amenez l'autre extrémité à proximité du drain de plancher.

- 6) Ouvrez le robinet de vidange en insérant un tournevis à tête plate et tournez-le dans le sens antihoraire ↺.
- 7) Ouvrez un robinet d'eau chaude pour laisser entrer l'air dans le système.

Absence prolongée

Si vous prévoyez une absence prolongée, il est fortement recommandé de fermer l'alimentation du gaz au chauffe-eau et de fermer l'alimentation d'eau froide au chauffe-eau. Cette recommandation aura pour effet d'économiser de l'énergie, de protéger votre propriété contre les dégâts occasionnés par le chauffe-eau, s'il coule durant votre absence, et d'empêcher que se forme une concentration d'hydrogène dans le système. Si le chauffe-eau et la tuyauterie sont exposés à des températures très froides, vous devez les drainer.

Rappelez-vous que vous devrez faire une vérification complète avant de remettre en fonction un chauffe-eau qui a été fermé pour une période prolongée. Assurez-vous que le chauffe-eau soit rempli complètement et que le robinet d'arrêt d'eau froide manuel soit ouvert avant d'allumer le chauffe-eau.

Procédure de service

Si vous avez des problèmes avec votre chauffe-eau, veuillez suivre les trois directives suivantes :

- 1) Consultez le guide de problèmes courants ci-après. Vous y trouverez la liste complète des problèmes les plus couramment rencontrés avec votre chauffe-eau au gaz. Les solutions qui y sont énumérées pourront vous être d'un grand secours, tout en vous sauvant temps et argent.
- 2) Si vous ne trouvez pas de solution à votre problème particulier dans ce guide, communiquez avec l'installateur du chauffe-eau ou votre fournisseur de gaz.
- 3) Si vous ne parvenez toujours pas à résoudre votre problème, communiquez avec le Département du Service à la Clientèle du fabricant, par courriel service@giantinc.com ou par téléphone au 1-800-363-9354 option 1. Afin de nous aider à vous répondre de manière rapide et efficace, **ayez toujours les informations suivantes à la portée de la main :**

A) Le numéro de modèle.

B) Le numéro de série.

C) La date d'installation.

D) Le nom du fournisseur.

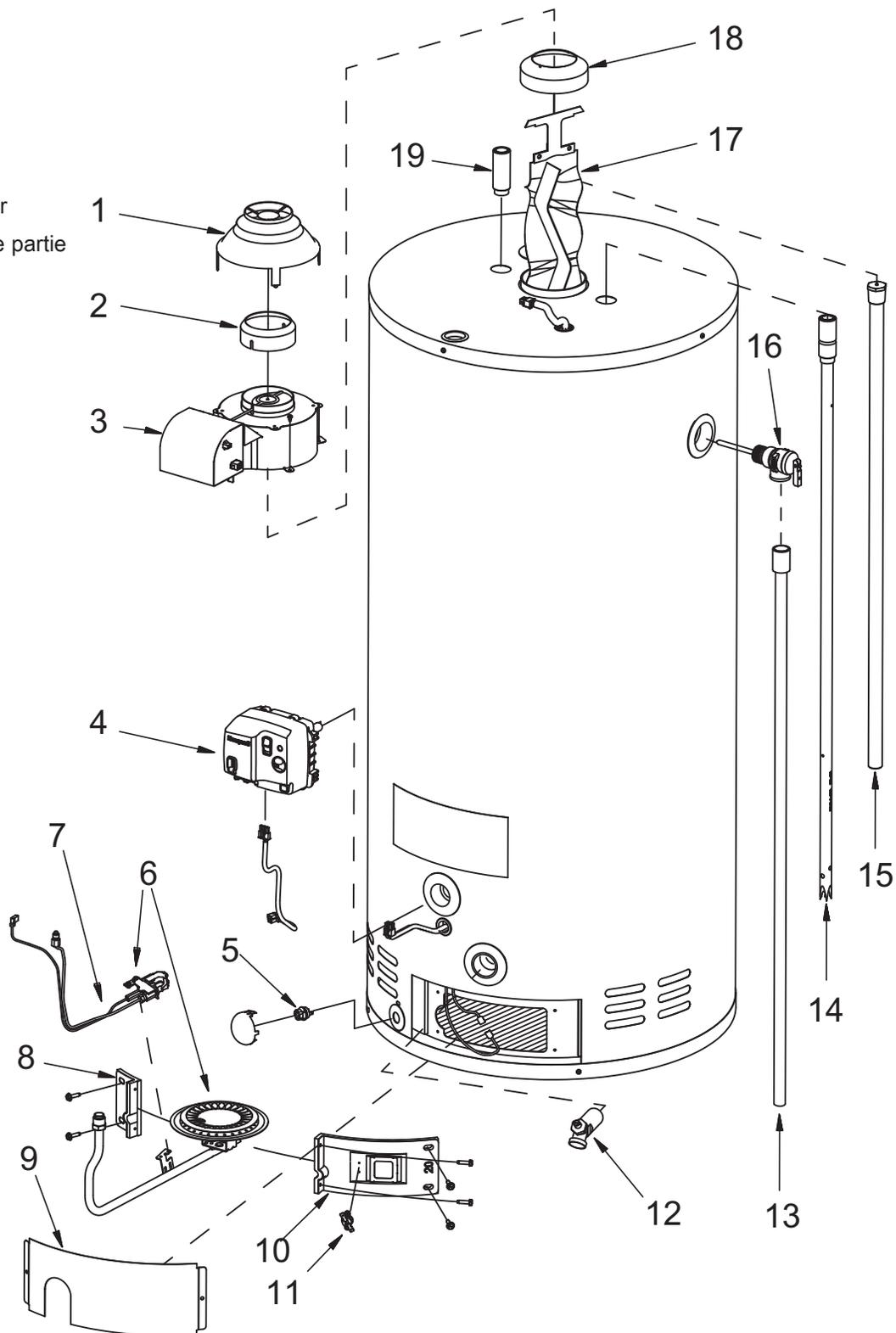
E) L'adresse complète où le chauffe-eau est installé.

F) La description du problème.

PIÈCES DE REMPLACEMENT

Montage du chauffe-eau

- 1) Coupe-tirage
- 2) Réducteur du registre d'évacuation
- 3) Registre d'évacuation
- 4) Contrôle au gaz
- 5) Détecteur de vapeurs inflammables
- 6) Assemblage du brûleur
- 7) Assemblage de l'allumeur
- 8) Porte intérieure, première partie
- 9) Porte d'accès extérieure
- 10) Porte intérieure, deuxième partie
- 11) Interrupteur thermique réinitialisable
- 12) Robinet de vidange
- 13) Conduit d'évacuation
- 14) Tuyau plongeur
- 15) Anode
- 16) Soupape de sûreté de température et pression
- 17) Chicane de cheminée
- 18) Réducteur de cheminée
- 19) Raccord de sortie



GUIDE DE PROBLÈMES COURANTS

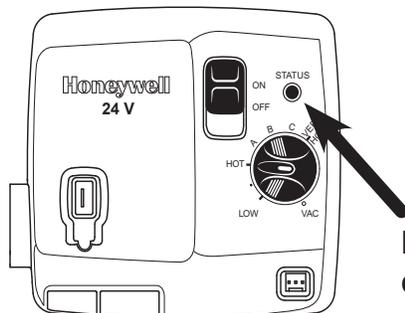
TROUBLES	LES CAUSES	LES SOLUTIONS PROBABLES
Le brûleur n'allume pas.	Aucun gaz.	Communiquez avec la compagnie de gaz.
	Saleté dans la conduite de gaz.	Communiquez avec la compagnie de gaz. Insérez un piège à débris dans la conduite de gaz.
	Tuyau d'alimentation de la veilleuse obstrué.	Nettoyez le tube, trouvez la source du problème et corrigez-la.
	Prises d'air obstruées.	Enlevez toute saleté, poussière et déchets à l'aide d'un aspirateur.
	Ouvertures dans le contrôleur de flamme obstruées.	Enlevez toute saleté, poussière et déchets à l'aide d'un aspirateur.
	Tuyau d'alimentation du brûleur obstrué.	Nettoyez le tube, trouvez la source du problème et corrigez-la.
	Thermocouple défectueux.	Remplacez-le par un neuf.
	Contrôle au gaz défectueux.	Remplacez-le par un neuf.
	Contrôle au gaz ajusté trop bas.	Remontez le contrôle au gaz à la température désirée.
	Chauffe-eau localisé dans un endroit confiné.	Créez une ventilation adéquate pour le chauffe-eau.
Aucune alimentation électrique.	Corrigez le problème ou communiquez avec la compagnie de gaz.	
La flamme semble flotter autour du brûleur et semble se sauver.	Haute pression de gaz.	Communiquez avec la compagnie de gaz.
	Orifice du brûleur trop grand.	Changez-le pour le modèle approprié.
	Cheminée dans le réservoir obstruée.	Nettoyez la cheminée, trouvez la source du problème et corrigez-la.
	Prises d'air obstruées.	Enlevez toute saleté, poussière et déchets à l'aide d'un aspirateur.
	Ouvertures dans le contrôleur de flamme obstruées.	Enlevez toute saleté, poussière et déchets à l'aide d'un aspirateur.
	Chauffe-eau localisé dans un endroit confiné.	Créez une ventilation adéquate pour le chauffe-eau.
	Refoulement d'air dans la cheminée (downdraft).	Trouvez la source et corrigez le problème.
La flamme est jaune et faible.	Insuffisance d'air secondaire.	Créez une ventilation adéquate pour le chauffe-eau.
	Cheminée dans le réservoir est obstruée.	Nettoyez la cheminée, trouvez la source du problème et corrigez-la.
	Prises d'air obstruées.	Enlevez toute saleté, poussière et déchets à l'aide d'un aspirateur.
	Ouvertures dans le contrôleur de flamme obstruées.	Enlevez toute saleté, poussière et déchets à l'aide d'un aspirateur.
	Tuyau d'alimentation du brûleur obstrué.	Nettoyez le tube, trouvez la source du problème et corrigez-la.
	Chauffe-eau localisé dans un endroit confiné.	Créez une ventilation adéquate pour le chauffe-eau.
La flamme est trop longue.	Insuffisance d'air secondaire.	Créez une ventilation adéquate pour le chauffe-eau.
	Orifice du brûleur trop grand.	Changez-le pour le modèle approprié.
	Contrôle au gaz défectueux.	Remplacez-le par un neuf.
La flamme brûle à l'orifice.	Basse pression de gaz.	Communiquez avec la compagnie de gaz.
	Contrôle au gaz défectueux.	Remplacez-le par un neuf.
La veilleuse ne reste pas allumée.	Pas de gaz.	Communiquez avec la compagnie de gaz.
	Saleté dans la conduite de gaz.	Communiquez avec la compagnie de gaz. Insérez un piège à débris dans la conduite de gaz.
	Tuyau d'alimentation de la veilleuse obstrué.	Nettoyez le tube, trouvez la source du problème et corrigez-la.
	Thermocouple mal branché sur le contrôle au gaz.	Tournez l'écrou avec vos doigts et serrez avec une clé.
	Thermocouple défectueux.	Réinitialisez-le ou remplacez-le par un neuf.
	Refoulement d'air dans la cheminée (downdraft).	Trouvez la source et corrigez le problème.
	Prises d'air obstruées.	Enlevez toute saleté, poussière et déchets à l'aide d'un aspirateur.
	Ouvertures dans le contrôleur de flamme obstruées.	Enlevez toute saleté, poussière et déchets à l'aide d'un aspirateur.
	Limiteur de haute température du contrôle au gaz a sauté.	Remplacez le contrôle au gaz par un neuf.
	L'interrupteur thermique à enclenchement sur la porte intérieure de la chambre de combustion a sauté.	Réenclenchez l'interrupteur thermique sur la porte intérieure et rallumez le brûleur.
	Incident occasionné par des vapeurs inflammables.	Communiquez avec un technicien qualifié ou le fabricant pour obtenir les directives.
	Aucune alimentation électrique.	Corrigez le problème ou communiquez avec la compagnie de gaz.
Déclenchement répétitif de l'interrupteur de température haute limite de la porte d'accès.	Mauvaise aspiration de la cheminée.	Vérifiez que la cheminée n'est pas obstruée et qu'elle est dimensionnée et installée selon les codes d'installation en vigueur.
	Insuffisance d'air pour la combustion.	Fournir une quantité d'air suffisante pour la combustion. Vous référer aux codes d'installation en vigueur.
	La température ambiante est trop élevée.	Réduire la température ambiante.
	Accumulation excessive de saleté, de poussière ou d'autres débris sur la grille coupe feu.	Nettoyez la grille coupe feu dans la chambre de combustion en utilisant une brosse rigide, de l'air comprimé et/ou un aspirateur.
La facture de gaz est élevée.	Contrôle au gaz mal calibré.	Ajustez le cadran du contrôle au gaz à la température désirée.
	Sédiments et calcaire au fond du réservoir.	Enlevez les dépôts. Vérifiez si un système de traitement d'eau est nécessaire.
	Chauffe-eau trop petit pour les besoins.	Évaluez vos besoins réels et installez l'appareil nécessaire.
	Raccords d'eau chaude et froide inversés lors de l'installation.	Refaites les raccords. Vue de face, l'entrée d'eau froide est à droite et la sortie d'eau chaude, à gauche.

GUIDE DE PROBLÈMES COURANTS

TROUBLES	LES CAUSES	LES SOLUTIONS PROBABLES
La facture de gaz est élevée. (Suite)	Robinets qui fuient.	Réparez les robinets.
	Fuite de gaz.	Avisez immédiatement la compagnie de gaz.
	Gaspiillage d'eau chaude.	Avisez le consommateur.
	Longueur de tuyaux excessive.	Isolez la tuyauterie.
	Tuyaux dans des murs non-isolés.	Isolez la tuyauterie.
Manque d'eau chaude.	Basse pression de gaz.	Communiquez avec la compagnie de gaz.
	Raccords d'eau chaude et froide inversés lors de l'installation.	Refaites les raccords. Vue de face, l'entrée d'eau froide est à droite et la sortie d'eau chaude, à gauche.
	Sédiments et calcaire au fond du réservoir.	Enlevez les dépôts. Un traitement d'eau peut être nécessaire.
	Chauffe-eau trop petit pour les besoins.	Évaluez vos besoins réels et installez l'appareil nécessaire.
	Contrôle au gaz ajusté trop bas.	Ajustez le cadran du contrôle au gaz à la température désirée.
	Robinets qui fuient.	Réparez les robinets.
	Consommation élevée d'eau chaude.	Avisez le consommateur.
	Longueur de tuyaux excessive.	Isolez la tuyauterie.
La récupération d'eau chaude est lente.	Tuyaux dans des murs non-isolés.	Isolez la tuyauterie.
	Insuffisance d'air secondaire.	Créez une ventilation adéquate pour le chauffe-eau.
	Basse pression de gaz.	Communiquez avec la compagnie de gaz.
	Contrôle au gaz ajusté trop bas.	Ajustez le cadran du contrôle au gaz à la température désirée.
	Contrôle au gaz mal calibré.	Remplacez-le par un neuf.
	Cheminée dans le réservoir est obstruée.	Nettoyez la cheminée, trouvez la source du problème et corrigez-la.
	Chauffe-eau trop petit pour les besoins.	Estimez les besoins réels et installez l'appareil nécessaire.
	Raccords d'eau chaude et froide inversés lors de l'installation.	Refaites les raccords. Vue de face, l'entrée d'eau froide est à droite et la sortie d'eau chaude, à gauche.
Fuites d'eau.	Consommation élevée d'eau chaude.	Avisez le consommateur.
	Manque d'étanchéité des raccords.	Resserrez les connexions.
	Fuites du système de plomberie ou d'autres installations.	Vérifiez le système de plomberie.
	Condensation.	Voyez la section Condensation .
La soupape de sécurité dégoutte.	Stratification.	Baissez la température du contrôle au gaz.
	Pression excessive.	Ajoutez une soupape de réduction de pression sur la conduite d'eau froide.
	Expansion thermique sur le système d'eau en circuit fermé.	Installez un réservoir d'expansion.
	Soupape mal assise.	Vérifiez le fonctionnement de la soupape et la remplacer, si nécessaire.
Le contrôle au gaz reste enclenché	Contrôle au gaz défectueux.	Remplacez-le par un neuf.
	Contrôle au gaz mal calibré.	Remplacez-le par un neuf.
Condensation.	Premier remplissage.	Laissez le chauffe-eau se réchauffer. Le problème devrait disparaître. S'il persiste, vérifiez le système de plomberie.
	Consommation élevée d'eau chaude combinée avec entrée d'eau très froide.	Laissez le chauffe-eau se réchauffer. Le problème devrait disparaître. S'il persiste, vérifiez le système de plomberie.
	Chauffe-eau trop petit pour les besoins.	Estimez les besoins réels et installez l'appareil nécessaire.
Odeurs qui accompagnent la combustion.	Insuffisance d'air secondaire.	Créez une ventilation adéquate pour le chauffe-eau.
	Chauffe-eau localisé dans un endroit confiné.	Créez une ventilation adéquate pour le chauffe-eau.
	Cheminée dans le réservoir est obstruée.	Nettoyez la cheminée, trouvez la source du problème et corrigez-la.
Fumée visible et carbonisation.	Insuffisance d'air secondaire.	Créez une ventilation adéquate pour le chauffe-eau.
	Basse pression de gaz.	Communiquez avec la compagnie de gaz.
	Flamme jaune et faible.	Voyez la section Flamme jaune et faible .
	Cheminée dans le réservoir est obstruée.	Nettoyez la cheminée, trouvez la source du problème et corrigez-la.
	Contrôle au gaz défectueux.	Remplacez-le par un neuf.
	Chauffe-eau localisé dans un endroit confiné.	Créez une ventilation adéquate pour le chauffe-eau.
La flamme de la veilleuse est faible.	Basse pression de gaz.	Communiquez avec la compagnie de gaz.
	Tuyau d'alimentation ou orifice de la veilleuse obstrués.	Nettoyez le tube, trouvez la source du problème et corrigez-la.
L'eau chaude dégage une odeur désagréable.	Eau avec une haute teneur en sulfate et minéraux.	Remplacez l'anode de magnésium avec une anode d'aluminium et javellisez le chauffe-eau.

GUIDE DE PROBLÈMES COURANTS

Codes d'état DEL



Diode électroluminescente (DEL)

TRUBLE	CAUSE PROBABLE
L'interrupteur thermique réinitialisable a sauté (ouvert)	<ul style="list-style-type: none"> Air de combustion insuffisant Présence de vapeurs inflammables

CLIGNOTEMENT (SÉQUENCE)	ÉTAT DU CONTRÔLE	CAUSE PROBABLE	SOLUTION
Court clignotement, une fois toutes les quatre secondes	Mode en attente (aucun signal de chaleur, conditions sans défaut)	<ul style="list-style-type: none"> Point de consigne de la température de l'eau a été atteint 	Aucune
« Battement de cœur », alternance de forte et faible lumière	Signal de chaleur (conditions sans défaut)	<ul style="list-style-type: none"> La température de l'eau est sous le point de consigne 	Aucune
Un clignotement, une pause de trois secondes	Signal de faible flamme (contrôle est toujours en fonction)	<ul style="list-style-type: none"> Accumulation de gaz carbonique sur l'électrode de l'allumeur Tube de l'allumeur bloqué ou endommagé Fil de l'allumeur endommagé Erreur dans le filage et/ou les connexions Problèmes avec l'alimentation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyer ou remplacer l'assemblage de l'allumeur Vérifier le filage et les connexions Corriger l'alimentation de gaz
Deux clignotements, une pause de trois secondes	Interrupteur du registre d'évacuation n'a pas pu se fermer	<ul style="list-style-type: none"> Porte du registre d'évacuation reste ouverte Interrupteur du registre d'évacuation reste fermé Moteur du registre d'évacuation défectueux Obstruction ou débris dans l'ouverture du registre d'évacuation Erreur dans le filage et/ou les connexions 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier l'ouverture du registre d'évacuation Vérifier le filage et les connexions Remplacer l'assemblage du registre d'évacuation
Trois clignotements, une pause de trois secondes	TCO ou interrupteur du registre d'évacuation n'a pas pu s'ouvrir	<ul style="list-style-type: none"> Porte du registre d'évacuation n'a pas pu s'ouvrir complètement Interrupteur du registre d'évacuation reste ouvert Moteur du registre d'évacuation défectueux Obstruction ou débris dans l'ouverture du registre d'évacuation Interrupteur thermique réinitialisable défectueux 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier l'ouverture du registre d'évacuation Vérifier le filage et les connexions Remplacer l'assemblage du registre d'évacuation Interrupteur thermique réinitialisable ouvert
Quatre clignotements, une pause de trois secondes	Dispositif de coupure thermique a sauté – fermeture du système	<ul style="list-style-type: none"> Puits thermique dans le contrôle au gaz défectueux – température excessive de l'eau Contrôle au gaz défectueux 	<ul style="list-style-type: none"> Réinitialiser le contrôle au gaz Remplacer le contrôle au gaz
Cinq clignotements, une pause de trois secondes	Flamme hors-séquence	<ul style="list-style-type: none"> Soupape de l'allumeur et/ou du brûleur défectueuse 	<ul style="list-style-type: none"> Remplacer le contrôle au gaz
Six-Un clignotements, une pause de trois secondes	Unité ne s'allume pas – système en fermeture partielle	<ul style="list-style-type: none"> Flamme de l'allumeur instable Accumulation de gaz carbonique sur l'électrode de l'allumeur Tube de l'allumeur bloqué ou endommagé Fil de l'allumeur endommagé Problèmes avec l'alimentation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyer ou remplacer l'assemblage de l'allumeur Corriger l'alimentation de gaz
Six-Deux clignotements, une pause de trois secondes	Interrupteur du registre d'évacuation ouvert – système en fermeture partielle	<ul style="list-style-type: none"> Interrupteur du registre d'évacuation défectueux Erreur dans le filage et/ou les connexions La porte du volet a bougé lors de l'exécution 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier le filage et les connexions Remplacer l'assemblage du registre d'évacuation
Six-Trois clignotements, une pause de trois secondes	Flamme éteinte – système en fermeture partielle	<ul style="list-style-type: none"> Flamme de l'allumeur instable Accumulation de gaz carbonique sur l'électrode de l'allumeur Tube de l'allumeur bloqué ou endommagé Fil de l'allumeur endommagé Air de combustion insuffisante Problèmes avec l'alimentation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer de l'alimentation d'air ne soit pas bloqué Nettoyer ou remplacer l'assemblage de l'allumeur Corriger l'alimentation de gaz
Six-Quatre clignotements, une pause de trois secondes	Détection de flamme hors-séquence – système en fermeture partielle	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle au gaz reste ouvert 	<ul style="list-style-type: none"> Remplacer le contrôle au gaz
Sept clignotements, une pause de trois secondes	Détection de vapeurs inflammables – fermeture du système	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'essence ou autres vapeurs inflammables Humidité excessive sur le détecteur de vapeurs inflammables Détecteur de vapeurs inflammables défectueux Contrôle au gaz défectueux 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer qu'il n'y ait aucune vapeur inflammable à proximité Réinitialiser le contrôle au gaz Remplacer le détecteur de vapeurs inflammables Remplacer le contrôle au gaz
Huit-Un clignotements, une pause de trois secondes	Détecteur de vapeurs inflammables défectueux	<ul style="list-style-type: none"> Détecteur de vapeurs inflammables hors-spécification Erreur dans le filage et/ou les connexions Détecteur de vapeurs inflammables défectueux Contrôle au gaz défectueux 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier le filage et les connexions du détecteur de vapeurs inflammables Remplacer le détecteur de vapeurs inflammables Remplacer le contrôle au gaz
Huit-Deux clignotements, une pause de trois secondes	Détecteur de température défectueux	<ul style="list-style-type: none"> Puits thermique dans le contrôle au gaz défectueux 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier le filage et les connexions du puits thermique Remplacer le puits thermique
Huit-Trois clignotements, une pause de trois seconde	Électronique défectueux	<ul style="list-style-type: none"> Puits thermique dans le contrôle au gaz défectueux Contrôle au gaz défectueux 	<ul style="list-style-type: none"> Remplacer le puits thermique Remplacer le contrôle au gaz
Huit-Quatre clignotements, une pause de trois secondes	Contrôle au gaz défectueux	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle au gaz doit être réinitialisé Contrôle au gaz a été endommagé 	<ul style="list-style-type: none"> Réinitialiser l'interrupteur ON/OFF du contrôle au gaz Remplacer le contrôle au gaz

CERTIFICAT DE GARANTIE DE BASE LIMITÉE

CHAUFFE-EAU RÉSIDENTIELS ÉLECTRIQUES, AU GAZ ET RÉSERVOIRS D'ENTREPOSAGE
(Ci-après nommés « Unité » ou « Équipement »)

GÉNÉRALITÉS

Le manufacturier garantit que, suite à la vérification de votre réclamation dans la période de garantie décrite ci-dessous, les dispositions nécessaires seront prises pour la réparation et/ou le remplacement de l'unité ou des pièces défectueuses, sujet aux conditions mentionnées dans ce document. De plus, lors du remplacement de l'unité ou d'une de ses pièces, la garantie couvrira seulement la période restante, c'est-à-dire à partir de la date d'installation de l'unité originale. Toutefois, la garantie se limite à un (1) équipement de remplacement. S'il s'avérait, dû à des circonstances exceptionnelles, que ce dernier soit défectueux, suite à sa vérification par notre département d'inspection, une nouvelle unité ou pièce sera octroyée afin d'honorer la garantie originale. La présente garantie ne s'adresse uniquement qu'au propriétaire original de l'achat, à son emplacement original d'installation et n'est pas transférable. Afin de se prévaloir de cette garantie, la carte de garantie devra avoir été complétée adéquatement et doit être expédiée chez GIANT dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date d'achat de l'équipement, sinon la garantie sera de : SIX (6) ans (chauffe-eau résidentiel dans une habitation familiale), de CINQ (5) ans (réservoir d'entreposage dans une habitation familiale) et d'UN (1) an (toute installation autre qu'une habitation familiale) à partir de la date de fabrication, et ce, sans exception.

CUVE INTÉRIEURE

Si la carte de garantie a été reçue dans les délais prescrits, et si la cuve intérieure de l'unité coule dans la période la plus courte entre SIX (6) ans suivant la date originale d'installation ou QUATRE-VINGT-DIX (90) mois suivant la date de fabrication, le premier cas échéant, un équipement de remplacement sera fourni au propriétaire original qui en a fait l'achat. L'utilisation d'un équipement à d'autres fins que pour une habitation unifamiliale réduit la garantie à UN (1) an.

Exceptions :

- 1 : Ou CINQ (5) ans pour les réservoirs d'entreposage
- 2 : Ou SOIXANTE-DIX-HUIT (78) mois pour les réservoirs d'entreposage

PIÈCES

Si toute pièce s'avère défectueuse à l'intérieur d'UN (1) an, suivant la date d'installation et que ladite pièce est un produit de fabrication de notre usine ou une pièce approuvée OEM, le manufacturier fournira une pièce de remplacement après l'avoir reçue et inspectée.

CETTE GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS DANS LES CAS SUIVANTS :

- 1) Une défectuosité ou mauvais fonctionnement dû à une erreur d'installation, d'utilisation ou d'entretien de l'appareil en non-conformité avec le manuel d'installation;
- 2) Si l'installation est non conforme aux normes CSA, particulièrement et sans toutefois s'y limiter, à la norme CSA-C652 en vigueur (*Installation des chauffe-eau électriques à accumulation et des chauffe-eau à pompe à chaleur pour usage domestique*), CSA-B149.1 (*Code d'installation du gaz naturel et du propane*) ainsi qu'à tout autre code et norme en vigueur; aux règlements locaux et aux règles de l'art;
- 3) Pour tout dommage ou défectuosité causé par l'utilisation abusive, feu, inondation, gel ou tout autre sinistre;
- 4) Pour tout dommage ou défectuosité causé par l'utilisation de l'unité sans qu'une soupape de température et pression ne soit installée;
- 5) Pour tout dommage ou défectuosité dû au branchement de toutes sources d'énergie alors que l'équipement est vide d'eau ou partiellement rempli, ou à l'accumulation de dépôt causant des éléments chauffés sans eau;

- 6) Pour tout dommage ou défectuosité causé à l'équipement par tout raccord à une source extérieure d'énergie non-approuvée par GIANT ou pour une utilisation autrement qu'avec de l'eau potable, sans additifs comme le sel, le chlore ou des produits chimiques autres que ceux qui sont ajoutés à l'eau pour la rendre potable;

- 7) Pour tout dommage ou défectuosité causé à l'enlèvement de l'anode et/ou le fait de ne pas avoir vérifié si l'anode était encore fonctionnelle. **«Toutes les anodes doivent être vérifiées au moins une fois tous les deux (2) ans et remplacées, au besoin».** L'installation d'une anode ne respectant pas les exigences de la norme CSA-C309 en vigueur (*Réservoirs à accumulation vitrifiés pour la production d'eau chaude pour usage domestique : Exigences de fonctionnement*) particulièrement concernant la construction, l'installation et la composition de l'anode de remplacement annule la garantie immédiatement. Il en est de même, sans toutefois s'y limiter, pour le non-respect des normes CSA-C191, CSA-C22.2 et CSA-B149.1;

- 8) Pour tout dommage ou défectuosité dû à l'utilisation de l'unité avec un adoucisseur d'eau si l'anode de magnésium n'a pas été remplacée par une anode d'aluminium approuvée par GIANT, ainsi que l'ajout de pastilles de zinc;

- 9) Pour tout dommage ou défectuosité causé par l'ajout de toutes pièces fabriquées par une autre compagnie ou pièces de remplacement non approuvées par le manufacturier tels que des éléments, contrôles, tubes plongeurs, anode, anode à courant induit, soupape de sûreté, etc.;

- 10) Pour tout dommage occasionné par une unité qui coule et qui n'est pas adjacente à un drain de plancher fonctionnel et non-obstrué ou qui n'est pas dans un bac/bassin raccordé à un drain de plancher;

- 11) Pour tout équipement ayant fonctionné à une température excédant la température maximale du thermostat et/ou le limiteur de haute température, à une pression supérieure à celle indiquée sur la plaque signalétique, à ceux affectés par un coup de bélier ayant causé un revirement du fond du réservoir; aux unités installées dans un réseau fermé sans réservoir d'expansion³ adéquat ainsi qu'aux équipements installés dans un système muni d'un dispositif anti-refoulement (DAR), un réducteur de pression ou autre mécanisme tel qu'un clapet, et ce, sans réservoir d'expansion³ adéquat;

- 3 : Ou toute autre méthode acceptée par l'autorité compétente

- 12) Pour tout unité vidangée pour l'hivernage;

- 13) Pour tout problème de rendement dû à une mauvaise sélection d'équipement, d'alimentation en énergie, filage ou fusible/disjoncteur;

- 14) Pour toute unité dont la plaque signalétique a été retirée ou altérée;

- 15) Pour tout problème de bris ou d'endommagement provoqué par un coup de bélier provenant, sans toutefois s'y limiter, d'un robinet à fermeture rapide, d'une valve solénoïde ou autre sans qu'un réservoir d'expansion préfabriqué et adéquatement sélectionné ne soit installé selon les codes, les normes et les règles de l'art;

- 16) Pour tout problème occasionné par l'installation de raccords d'eau non compatibles avec les raccords d'entrée et sortie «NPT» de l'équipement;

- 17) Pour toute unité installée à l'extérieur du Canada ou des États-Unis.

RESPONSABILITÉ POUR SERVICE ET MAIN-D'OEUVRE

Cette garantie n'inclut aucuns frais de main-d'œuvre, diagnostic, service, enlèvement et installation d'un équipement de remplacement. Tous les frais encourus sont à la charge du propriétaire de l'unité.

FRAIS DE TRANSPORT

Si un équipement ou pièce doit être remplacé, le manufacturier paiera les coûts de transport pour la livraison de l'unité ou de la pièce chez le distributeur ou détaillant de notre choix. Tous les frais de manutention locale concernant le retour de l'unité ou pièce défectueuse chez le distributeur ou détaillant, seront aux frais du propriétaire.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Toute réclamation sous garantie doit être acheminée à GIANT, à l'intérieur d'un délai maximum de trente (30) jours de la date de la découverte dudit défaut. L'absence d'aviser par écrit le manufacturier à l'intérieur dudit délai annule la présente garantie. Toute réclamation concernant le service de garantie doit être acheminée à votre contracteur, grossiste autorisé ou détaillant par lequel vous avez acheté votre équipement. En retour, ledit contracteur, grossiste autorisé ou détaillant communiquera avec le manufacturier. Si cette procédure ne peut être appliquée, veuillez communiquer avec un contracteur, grossiste autorisé ou détaillant de votre localité distribuant nos produits. Pour obtenir de plus amples informations concernant la garantie, n'hésitez pas à communiquer avec notre département du service à la clientèle au (514) 645-8893 ou 1-800-363-9354, option 1. Afin de répondre à votre appel dans les plus brefs délais, veuillez avoir en main le numéro du modèle ainsi que le numéro de série de votre unité, que vous trouverez sur la plaque signalétique apposée sur le côté de votre équipement. La preuve d'achat avec la date et le nom du magasin où l'équipement a été acheté est obligatoire si la date de fabrication excède la période de garantie offerte par le fabricant.

Advenant le cas où le modèle original n'est pas disponible pour quelque raison que ce soit, entre autres et sans toutefois s'y limiter, aux changements de normes gouvernementales, le manufacturier s'engage à fournir une unité ou une pièce de remplacement avec des caractéristiques comparables. Si les exigences de la réglementation gouvernementale ou les normes de l'industrie requièrent que l'unité de remplacement soit munie de caractéristiques différentes de l'unité ou d'une pièce défectueuse, le propriétaire paiera la différence de prix associée à ces nouvelles caractéristiques. Si ce dernier paie la différence de prix pour ces caractéristiques supplémentaires, il bénéficiera d'une nouvelle garantie de base limitée complète sur l'équipement de remplacement.

DIVERS

Personne n'est autorisée à modifier aucune des conditions de cette garantie. Le fabricant ne reconnaîtra aucune offre de garantie, de quelque nature qu'elle soit, autre que celles offertes par GIANT. Aucune réclamation pour tous les incidents ou dommages conséquents (incluant les dommages causés par la cuve intérieure qui coule) ne sera acceptée. Si la carte ne nous est pas retournée, une preuve d'achat affichant le nom, la date ainsi que l'endroit où vous avez effectué votre achat sera nécessaire afin de répondre à votre demande de réclamation. Si vous ne pouvez pas nous retourner une telle preuve d'achat, la période de garantie offerte sera alors réduite au minimum tel que spécifié à la section «GÉNÉRALITÉS». **Afin d'éviter toute confusion et/ou malentendu, il est fortement recommandé de nous retourner votre carte de garantie dûment remplie dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date d'achat de l'équipement afin de profiter au maximum de cette garantie.**

GARANTIE PROLONGÉE

Pour toute information concernant des options de garantie supplémentaire sur nos chauffe-eau résidentiels électriques, au gaz ou réservoirs d'entreposage, veuillez contacter un plombier licencié, un détaillant autorisé ou GIANT.

